Geo Ges CONDOMINAS

4e Année Nº 152 double Le Nº 0$50 Jeudi 29 Juillet 1943

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ



HUÊ. — Tombeau de Minh-Mang

CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES SUR L'ASIE DU SUD-EST ET LE MONDE INDONESIEN
BIBLIOTHÈQUE

P 1930

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

LOTERIE INDOCHINOISE



Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Indochine

4e Année - N° 152 — HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ — 29 juillet 1943

Direction : ASSOCIATION ALEXANDRE DE RHODES
DIRECTION-ADMINISTRATION : 6, boulevard Pierre-Pasquier — Hanoi — Téléphone 628
Toute la correspondance, les mandats doivent être adressés à la Revue *Indochine*, 6, avenue P.-Pasquier, Hanoi

ABONNEMENTS { INDOCHINE et FRANCE. Un an 18 $ 00 — Six mois 10 $ 00 — Le numéro 0 $ 50
ETRANGER Un an 27 $ 00 — Six mois 15 $ 00 — Le numéro 0 $ 70

SOMMAIRE

	Pages
Pour mieux comprendre la Révolution Nationale. — Les attributions des corporations ..	1
Les mesures prises en faveur des fonctionnaires indochinois, par D. P.	3
Trois voiliers peu connus des côtes d'Indochine (suite), par PIETRI	6
L'Armée au service de l'Hydraulique Agricole en Cochinchine, par le Capitaine LE BOURHIS	9
A la mémoire de Mlle Colani. — Souvenirs, par Claude PASCALIS, *correspondant de l'E. F. E.-O.*	11
Le Musée Khai-Dinh à Hué, par L. SOGNY ..	I à VII
Le Gouverneur de la Cochinchine préside les fêtes à la mémoire du poète Nguyên-dinh-Chiêu	VIII
Les mouvements de jeunesse en Indochine, Interview du Pasteur Lehnebach, Chef Jeunesse de Cochinchine	13
M. Guillanton, Inspecteur général des Mines et de l'Industrie de l'Indochine, est nommé Ingénieur général	15
La Semaine dans le Monde	16
Revue de la Presse Indochinoise	17
La Vie Indochinoise	18
Courrier de nos lecteurs	19
Solution des mots croisés n° 121	21
Mots croisés n° 122	21

POUR MIEUX COMPRENDRE LA RÉVOLUTION NATIONALE

LES ATTRIBUTIONS DES CORPORATIONS

Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre et a divisé longtemps les auteurs.

L'accord était, en général, complet quant à la compétence des corporations dans le domaine social.

En matière économique, par contre, les uns refusaient toute compétence à la corporation, les autres lui donnaient une compétence absolue, d'autres estimaient que ces attributions ne devaient incomber qu'à l'élément patronal. Les uns, corporatismes autonomes, refusaient toute ingérence de l'Etat ; d'autres, corporatistes interventionnistes, reconnaissaient à l'Etat un rôle nécessaire d'arbitre.

Enfin, sur le plan politique, mêmes dissensions : les uns attribuaient à l'Assemblée corporative les mêmes pouvoirs qu'à une Assemblée parlementaire, d'autres lui refusaient toute ingérence dans la conduite politique de la nation, d'autres la limitaient.

Le changement de régime politique qu'a subi la France, et les messages très clairs du Maréchal ont rendu ces discussions caduques. Aux termes de ces messages, on peut

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

avancer que les attributions des corporations seront triples :

Attributions sociales

Ce sont sans conteste les plus importantes et les plus urgentes, car elles ont pour but essentiel de mettre fin à la lutte des classes et de supprimer la condition prolétarienne.

Nous y avons insisté à plusieurs reprises. Nous rappellerons simplement que c'est le Conseil corporatif (pour l'instant les Comités sociaux) qui, aux divers échelons, fixera le statut du travail (salaire, apprentissage, hygiène et sécurité du travail, conventions collectives, etc.). C'est également le Conseil corporatif qui fera fonctionner le système d'allocations familiales, qui distribuera les indemnités d'assurances sociales, qui organisera le cas échéant la lutte contre les chômages, etc. Personne morale, la corporation aura le droit d'ester en justice. Elle possèdera un patrimoine corporatif, institué par prélèvement sur les bénéfices des entreprises, qui lui permettra de créer et de faire vivre des œuvres sociales : habitations à bon marché, jardins, parcs, sports, amélioration des conditions d'existence, retraites, etc.

Attributions économiques

Elles ne sont plus discutables, le Maréchal ayant affirmé à diverses reprises et notamment le 1er mai 1943 que l'organisation corporative, outre ses buts sociaux, aura pour fin « de résoudre le problème économique de la production ».

Mais il est bien certain que la compétence économique ne pourra être accordée aux corporations qu'après complète organisation de l'ensemble du système et seulement lorsque le pays aura pu sortir de l'économie de guerre qui nécessite à l'heure actuelle un interventionnisme étatique étroit, s'appuyant sur l'organisation patronale existante.

Le Maréchal n'a pas manqué également d'insister sur le fait que l'idée d'un corporatisme autonome, c'est-à-dire d'un système corporatif entièrement libre de régler l'économie du pays, est une chimère et que l'intervention de l'Etat, ne serait-ce que pour orienter de très haut la vie économique du pays, sera toujours nécessaire.

Cette réserve faite, il n'est pas douteux que les attributions économiques des corporations seront extrêmement larges. « C'est la corporation qui veillera à l'assainissement du marché. Elle évitera, par un contrôle de la production, les déséquilibres entre l'offre et la demande. Elle pourra être amenée à fermer telle ou telle usine, à interdire la création d'établissements nouveaux, à recommander ou à prohiber tels ou tels procédés techniques de fabrication » (1). Elle pourra même, si besoin est, recevoir le droit de fixer les prix, bien que, en pratique courante, les Conseils corporatifs ou à leur défaut, l'Etat, devront s'efforcer de maintenir à l'intérieur du système corporatif un champ large à l'initiative et à la liberté de chaque entrepreneur.

Attributions politiques

Les discussions sur le rôle politique des corporations sont devenues purement académiques.

Nous avons désormais un Etat fort, indépendant, continu, personnel et responsable. Attribuer à une Assemblée corporative, comme à un Parlement, la direction politique de la nation est une question qui ne se pose plus.

Il n'en reste pas moins que les corporations, réunies en Assemblée Nationale des Corporations, joueront un rôle politique important, en ce sens qu'elles apporteront au Chef de l'Etat des conseils éclairés sur tous les problèmes touchant à la vie nationale, dont elles seront le reflet.

INDOCHINE.

(1) Pirou.

Bientôt un numéro spécial d'"INDOCHINE".

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Les mesures prises en faveur des fonctionnaires indochinois

par D. P.

DEPUIS un an, nous avons vu paraître une quantité imposante de textes concernant le personnel indochinois de l'Administration :

Décret du 16 février 1942, suivi des arrêtés du 31 mai, fixant le régime de solde et d'accessoires de solde des Indochinois servant dans les cadres européens et assimilés ;

Décret du 16 mars 1943 et arrêtés du 31 mai 1943, amendant le régime de solde fixé par les textes précités ;

Arrêtés du 6 mars, des 18 et 24 décembre 1942, du 3 janvier 1943, créant une série de cadres locaux indochinois ;

Arrêtés du 18 décembre 1942 et du 13 janvier 1942, portant suppression des cadres latéraux de l'Enseignement et du Cadastre et versement du personnel de ces cadres dans les cadres européens correspondants ;

Arrêtés des 24 avril et 4 décembre 1942 et 2 juin 1943, instituant des suppléments provisoires de traitement pour les fonctionnaires indochinois des cadres supérieurs, secondaires et subalternes ;

Arrêtés des 17 mars et 2 juin 1943, relevant, pour le même personnel, de 100 % le taux de l'indemnité pour charges de famille.

L'abondance de ces textes, qui interviennent périodiquement, par séries, montre que la question des « fonctionnaires indochinois » est inscrite actuellement aux premières lignes du programme d'action du Gouvernement.

Pour comprendre la portée de ces nouveaux règlements, il est nécessaire de connaître les raisons qui ont guidé le législateur.

A la base, on trouve la volonté formelle du Gouvernement d'ouvrir de plus en plus largement aux Indochinois l'accès aux emplois publics.

L'examen de la question a montré que la réalisation nécessitait le règlement de trois sortes de problèmes :

1° Rémunération des Indochinois servant dans les cadres européens et assimilés. Le règlement préalable de cette question est nécessaire, puisqu'il conditionne dans une grande mesure, une large participation des Indochinois aux emplois publics ;

2° Réformes de structure en vue de réaliser une large admission de l'élite indochinoise dans les emplois européens ;

3° Amélioration de la situation de la masse des fonctionnaires indochinois appartenant aux cadres supérieurs, secondaires et subalternes.

I. — Règlement de la question de la solde par l'Amiral DECOUX.

Pour rémunérer les Indochinois servant dans les emplois européens, trois solutions sont possibles :

Première solution : attribuer aux Indochinois les mêmes émoluments y compris le supplément colonial, que ceux qui sont accordés aux fonctionnaires européens. C'est l'assimilation totale : solution illogique et onéreuse, puisqu'elle consiste à payer aux fonctionnaires servant dans leur pays d'origine la prime d'expatriation qu'est le supplément colonial ;

Deuxième solution : les Indochinois continuent à être soumis au régime de solde et d'accessoires de solde des fonctionnaires européens, mais ils n'ont pas droit aux éléments de traitement qui représentent la prime à l'expatriation. C'est le régime dit des dix dix-septièmes ;

Troisième solution : leur appliquer le régime de solde et d'accessoires de solde prévu pour le personnel des cadres supérieurs, secondaires et subalternes indochinois.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Avant 1942, aucun de ces trois modes de rémunération n'a prévalu ou plutôt tous les trois ont coexisté. Le premier fut celui des Indochinois servant dans les cadres régis par décrets. Le second était en vigueur dans les cadres locaux européens. La troisième formule était fréquemment appliquée à partir de 1935 dans les années qui suivirent immédiatement la crise. L'Indochine sortait à peine de la dépression économique. La prudence dans les dépenses de personnel était indispensable et l'on ne pouvait songer à recourir à des modes de rémunération onéreux qui auraient engagé l'avenir. D'ailleurs, l'objectif essentiel étant la résorption du chômage intellectuel, on créa dans ce but des cadres latéraux soumis au régime des accessoires de solde de la masse des fonctionnaires indochinois des cadres supérieurs, secondaires et subalternes. La modicité des taux de rémunération des nouveaux cadres fut la cause de leur peu de succès auprès de la jeunesse indochinoise.

Cette coexistence de trois systèmes de rémunération devait prendre fin lorsque le Gouvernement décida d'ouvrir largement l'accès des emplois publics à l'élite indochinoise. Il était, d'une part, onéreux pour les budgets de payer la prime d'expatriation aux fonctionnaires qui servaient dans leur pays d'origine et d'autre part inéquitable de traiter différemment les Indochinois ayant les mêmes titres et les mêmes capacités sous prétexte qu'ils appartenaient à des cadres différents.

Il était donc nécessaire de donner à la question d'émoluments une solution uniforme et raisonnable.

Ce fut l'objet du décret du 16 février 1942, modifié le 16 mars 1943, pris sur les propositions de l'Amiral Decoux. Le nouveau régime de solde est basé sur les principes suivants :

1° *Quel que soit son statut personnel, citoyen, sujet ou protégé français,* l'Indochinois servant soit dans un cadre français, que ce cadre soit régi par décret, par arrêté ministériel ou par arrêté du Gouverneur Général, soit dans un cadre local indochinois, doit recevoir les mêmes émoluments ;

2° Ces émoluments doivent être les mêmes que ceux de son collègue européen, abstraction faite du supplément colonial et des éléments qui représentent la prime à la natalité.

Les émoluments perçus par l'Indochinois servant dans les cadres européens et assimilés sont les suivants :

a) La même solde et les mêmes suppléments provisoires de solde que l'Européen sans supplément colonial ;

b) 10/17es de l'indemnité spéciale temporaire et de l'indemnité complémentaire des Européens ;

c) La même indemnité de zone (principal, majoration pour la femme et pour les enfants) ;

d) Des indemnités pour charges de famille aux taux progressifs suivants :

1er enfant	10 $ 50
2e enfant	11 70
3e enfant	17 10
4e enfant	18 30

L'exemple suivant montre l'amélioration apportée à la situation d'un professeur licencié indochinois stagiaire (14.000 francs), marié, 2 enfants, en service à Hanoi.

	Resté dans le cadre latéral indochinois	Admis dans le cadre européen
Solde nette	109 $	109 $ 00
Indemnité sp. temporaire	—	21 00
Indemnité complémentaire	—	33 00
Suppléments provisoires	35	66 00
Charges de famille (2 enfants)	10	22 20
Zone principal	41	70 00
Zone femme	24	42 00
Zone enfants	12	25 00
TOTAL	231 $	388 $ 20

Soit une augmentation de 157 piastres par mois.

II. — Réformes de structure.

L'aménagement du régime de solde réalisé par les décrets des 16 février 1942 et 16 mars 1943 et des arrêtés des 31 mai 1942 et 1943 rendait désormais possible une large solution de la question de l'accession des Indochinois aux emplois publics.

Les mesures suivantes ont été prises :

A) *Suppression des cadres latéraux.*

Les cadres latéraux de professeurs et d'ingénieurs géomètres du Cadastre ont été supprimés par arrêtés des 18 décembre 1942 et 13 janvier 1943 et le personnel de ces cadres versés dans les cadres locaux européens correspondants.

B) *Création des cadres locaux purement indochinois.*

La création par le Département des cadres généraux, communs à toutes les colonies, réservés exclusivement aux citoyens

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

français, avait entravé une admission libérale des Indochinois dans les emplois européens. Elle avait entraîné l'extinction des cadres locaux français qui admettaient l'accès des Indochinois, réduisant ainsi le débouché offert à ces derniers.

En présence de cette difficulté, l'Amiral Decoux décidait de créer des cadres locaux exclusivement réservés aux Indochinois destinés à remplacer les cadres français supprimés.

Ces nouveaux cadres devaient être organisés à l'image des cadres européens : mêmes garanties de recrutement, mêmes conditions de diplômes et de titres, et même régime de solde et d'accessoires de solde que celui applicable aux Indochinois servant dans les cadres européens. C'est là l'originalité du système.

Réalisation :

1° Un cadre local des Services administratifs a été créé par arrêté du 6 mars 1942. Il constitue la clef de voûte de la réforme, car il répartira les jeunes Indochinois ayant fait de solides études juridiques, en général anciens élèves de la Faculté de Droit de Hanoi, dans les grandes centralisations du Gouvernement général et des Gouvernements locaux où ils seront à même de développer leur personnalité ;

2° Quatre autres cadres locaux indochinois ont été institués par arrêtés des 18 et 24 décembre 1942 et du 3 janvier 1943 :

Ingénieurs d'Agriculture ;

Ingénieurs des Travaux Publics ;

Ingénieurs météorologistes ;

Ingénieurs radioélectriciens.

Il s'agit cette fois des cadres techniques, dont le recrutement sera opéré parmi les diplômés des grandes écoles techniques de la Métropole et de l'Indochine. Ceux d'entre eux qui se seront fait remarquer par leur travail, leur initiative et leur sens de l'autorité pourront accéder au grade d'Ingénieur principal et remplir les fonctions de direction.

La solde de grade de ces quatre nouveaux cadres s'échelonnent de 1.400 piastres à 6.200 piastres.

L'effectif des Indochinois servant dans les cadres européens et assimilés qui était de 171 en 1941,
est passé en janvier 1943 à.. 304
soit une augmentation de .. 132 unités.

III. — Amélioration de la situation des fonctionnaires appartenant aux cadres supérieurs, secondaires et subalternes.

Ces fonctionnaires sont particulièrement éprouvés par la hausse continue du coût de la vie. L'Amiral Decoux, se penchant sur leur sort, a décidé d'améliorer progressivement leur traitement.

Dans le courant de l'année écoulée deux majorations provisoires de solde ont été accordées par arrêtés des 24 avril et 4 décembre 1942 :

Le premier égal à 10 % de la solde brute, avec un minimum de 144 piastres par an pour les cadres supérieurs et secondaires, et de 72 piastres pour les cadres subalternes ;

Le second égal aussi à 10 % de la solde brute, sans minimum.

Tout récemment, un troisième supplément provisoire de traitement identique au premier, vient d'être institué par arrêté du 2 juin 1943 pour permettre au personnel indochinois de faire face à l'élévation du prix du riz et de la plupart des denrées de première nécessité.

La situation des fonctionnaires pères de famille nombreuse n'a pas non plus échappé à l'attention de M. le Gouverneur Général. Les taux des allocations familiales du personnel indochinois ont été relevés du simple au double par les arrêtés des 17 mars 1942 et 2 juin 1943.

Le tableau ci-dessous montre l'amélioration apportée par les mesures prises, à la situation d'un secrétaire stagiaire marié, 2 enfants, en service à Hanoi :

	Solde avant 1942	Solde actuelle
Solde nette mensuelle	35 $ 72	35 $ 72
Suppléments provisoires :		
1er supplément	néant	12 00
2e supplément	néant	3 80
3e supplément	néant	12 00
Indemnité pour charges de famille (2 enfants)	5 00	10 00
Indemnité de zone :		
principal	13 50	15 00
majoration pour la femme	6 75	7 50
majorations pour 2 enfants	6 00	6 00
TOTAL	66 $ 97	102 $ 02

Soit une augmentation de 35 piastres par mois.

Toutes ces mesures nécessitent un effort budgétaire important. Nul doute que leurs bénéficiaires en apprécieront le sens et la portée.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

TROIS VOILIERS PEU CONNUS DES COTES D'INDOCHINE (1)

(*Suite*) par PIETRI

La "CHALOM" du golfe de Thailande.

Lorsque venant du large on pénètre dans ce morceau de mer intérieure bordé par la grande île de Phu-quôc et celles d'hématite de fer et de roches granitiques ceinturées de madrépores, qui ont nom Poulo Pandjang, Poulo Waï, Kho-Tang, Kho-Rong, on aperçoit alors dans les vapeurs du matin la grande voile des tuch « Chalom », placardant la mer de rectangles de nattes dorées ou de toiles ocrées. Le navire entre dans la zone des barrages ou chambres de capture, curieuses madragues, en forme de cœur, établies sur des fonds variant entre 5 et 20 mètres, et utilisées, de septembre à mars, pour la pêche du « pa-thu », ce petit maquereau qui abonde sur les côtes du Cambodge.

La tuch « Chalom » dérive des « Rua pet » siamois et l'apport thai est ici probant. Elle est le dernier jalon sur le continent asiatique de l'influence occidentale (indienne) ayant prévalu dans la conception du gouvernail latéral dont l'usage finit sur ces côtes.

L'allure générale est celle d'une embarcation à faible franc-bord, aux formes en pointes qui la font ressembler à une grosse baleinière de chez nous.

Caractéristiques.

Longueur hors tout	12 m. 00
Largeur au maître-bau	3 m. 20
Creux	1 m. 30
Tonnage	12 t. 00

COQUE.

La coque a généralement huit bordés d'une seule pièce, sans liaison longitudinale, maintenus par des varangues intercalées entre des allonges commençant au bouchain et finissant à la lisse.

Le barrotage est assuré par la surface même du pont composé de panneaux mobiles reposant en abord sur une serre liant les têtes d'allonge entre elles.

Les bordés sont gournablés sur l'étrave, l'étambot et la quille, puis chevillés ensuite de la même manière sur les couples, quelquefois à l'aide de carvelles pour plus de solidité.

L'étrave se prolonge par un fort élancement, tandis que l'étambot, sans quête ou presque, s'élève haut au-dessus de la poupe. C'est le seul bateau indochinois qui présente une étrave à taille-mer et un étambot traité à l'européenne, contrairement à la méthode courante qui fait enrober l'étrave par les bordés.

MATURE.

Caractéristiques.

Hauteur	12 m. 00
Inclinaison sur l'arrière	12 à 18°
Angle de la vergue et du mât	135°

Le mât est emplanté en tenon sur un bâti et appuyé, sous les panneaux du pont, par deux flasques ajustées par un traversin. Des coins le raidissent à l'étambrai. L'inclinaison du mât sur l'arrière, ou angle fait avec la verticale, est environ de 12° pour les embarcations travaillant en abri relatif, sous le vent des rades, îles, baies (Réam et Tchéco), et de 18° pour certaines embarcations œuvrant à l'ouvert d'une mer très creuse en mousson de suroît, telles celles échelonnées du cap Samit à la frontière thailandaise. Cette inclinaison est nécessitée par le fait de rendre le navire plus ardent en reportant en arrière le centre de la voilure. Les pêcheurs du golfe précisent — et nous l'avons nous-même observé — que cette inclinaison a pour effet de réduire considérablement le tangage par grosse mer. Il est probable que le poids du mât exerçant son effort sur l'arrière, au lieu d'agir sur l'avant de la verticale, à l'emplanture, fait asseoir le navire dans de meilleures conditions pour le tangage. Un étai, capelé en tête de mât et amarré sur l'étrave, corrige ce qu'a d'excessif cette inclinaison.

Au pied du mât la bôme est saisie à son extrémité antérieure par un racage dont on règle la tension à l'aide d'une drosse courant dans deux poulies. La partie supérieure du mât a un clan pour le passage de l'itague de drisse venant s'estroper ou passer dans une poulie du rocambeau, quand ce dernier existe.

VOILURE.

Caractéristiques.

Envergure	7 m. 00
Chûte AV	9 m. 90
Chûte AR	11 m. 50
Bordure	7 m. 80

La voilure est gréée au tiers et est à peu près rectangulaire. Finement tressée en lamelles de latanier, elle est montée sur une vergue jumelée. La ralingue d'envergure est bordée par une têtière, ou laize de faix, sur laquelle des rabans de ferlage sont cousus parallèlement à la vergue.

Montée sur gui à rouleau du type d'Annam se manœuvrant à l'aide d'une poignée transversale,

(1) Voir *Indochine* nos 149 et 150.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

elle est amenée au fur et à mesure qu'on la ferle et repose sur une chèvre.

Comme sur presque toutes les embarcations de l'Union faisant usage d'une vergue, et pour éviter le ballant ou « devert » de la voile, un pendeur ou garde de corne est frappé au bout de la vergue et passe dans une ouverture (œillet) percée à la partie supérieure de l'étambot.

La principale caractéristique de la « chalom » est son mode de gouvernail, mèche à safran étroit, d'une seule pièce, placée latéralement comme sur nos nefs de jadis, gouvernail « anté » sur l'arrière, qui de la Scandinavie à l'Indonésie, semble avoir abouti ici.

Traversant le centre d'un plateau solidement ajusté sur deux têtes d'allonge, une béquille, pres-



Chalom du golfe de Thailande.

L'APPAREIL A GOUVERNER.

CARACTÉRISTIQUES.

Longueur totale	3 m. 90
Longueur du safran	2 m. 00
Largeur du safran	0 m. 40

que toujours d'une seule pièce, est amplantée sur la dernière varangue. Cette béquille sert à maintenir sur l'une de ses fourches la mèche du gouvernail amarrée lâche par deux erseaux en rotin. Quelquefois, une saisine passe par la mèche (nœud terminé en pomme) rappelant le mode

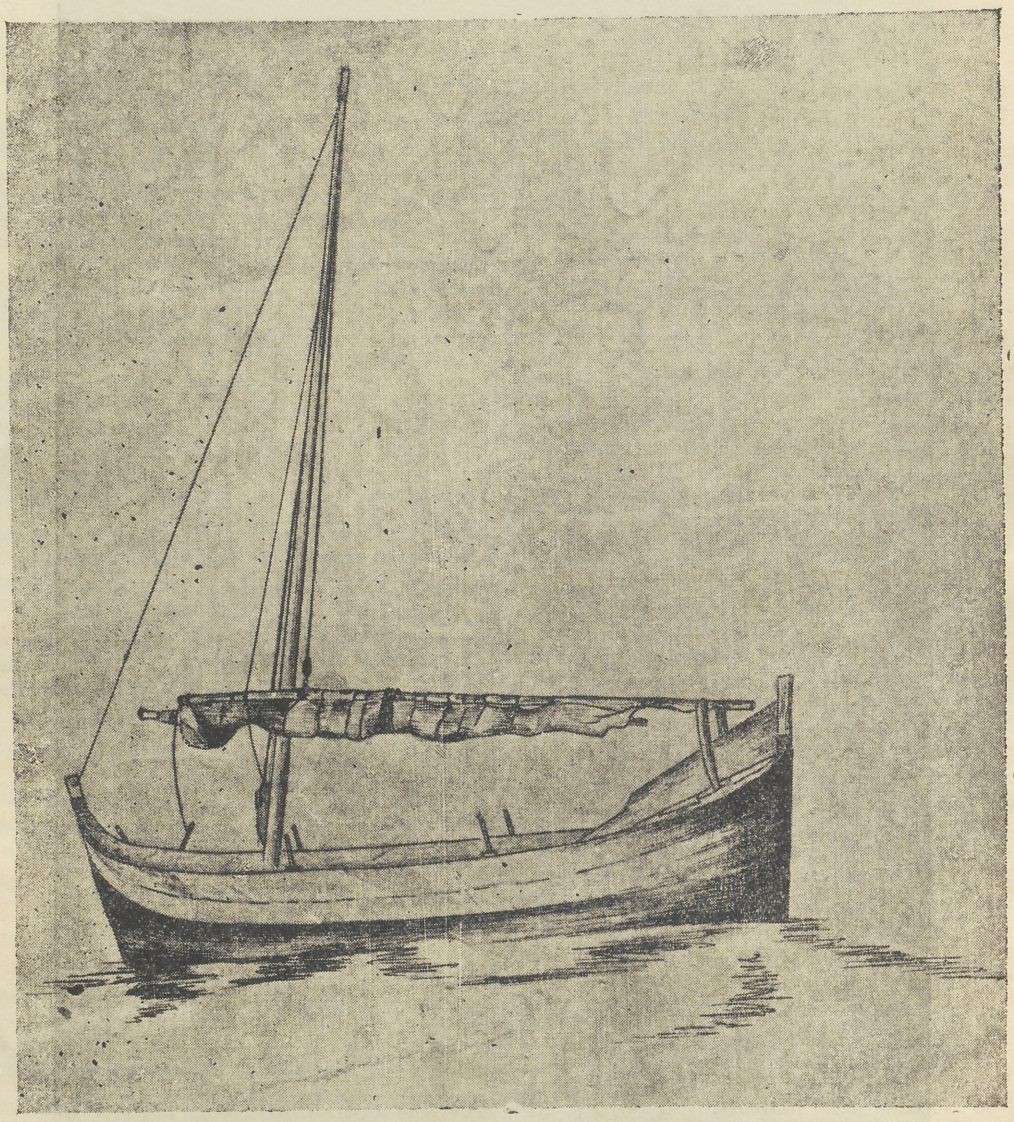
Université Côte d'Azur. Bibliothèques

d'attache du drakkar des Wikings. L'appareil, gouverné à l'aide d'un timon ou barre franche, reste appuyé par son poids sur le bord du plateau, avec généralement une entaille au portage de la mèche.

Au mouillage, l'appareil est relevé et placé sur sa béquille entre les fourches. Installé toujours sous le vent, il est dépassé par l'arrière, sans être sorti de l'eau, aux changements d'amure.

en abord, sans moques ni ridoirs, sur de petits taquets traversant la tête de quelques allonges.

Autour de l'étrave, et souvent même sur l'étambot, un foulard rouge, le « Pha deng », ceinture l'élancement avant ou arrière. Il porte, inscrits les quatre points cardinaux en caractères chinois.



Chalom du golfe de Thailande.

APPARAUX.

Les ancres, sans caractéristiques spéciales, pour la plupart chinoises, sont posées sur un plateau, le mouilleur, placé en travers de l'avant pour être aisément basculées. On rencontre des ancres à une patte, en bois de goyavier, utilisées comme ancre de croupiat.

La mâture est haubannée en fil de fer et ridée

Le nombre de « chalom » peut être évalué actuellement à quatre cents embarcations cantonnées dans les ports de pêche de :

Ilot Cône (Kas Kapit), Snam Crabeu-Pan Krassop, Tchéco, Kas Cheang (baie de Kompong-Som), Réam, Tuch Sap.

Chantiers de construction : Muhu, Srécham, Sré-Umbell et certaines localités après la frontière.

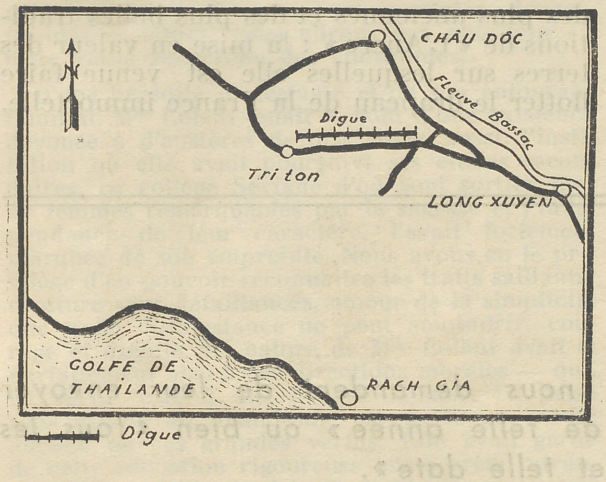
Université Côte d'Azur. Bibliothèques

L'Armée au service de l'Hydraulique Agricole en Cochinchine

par le Capitaine LE BOURHIS

En pleine guerre, à la suite d'une demande formulée en février 1940 par l'Ingénieur en Chef de la Circonscription d'Hydraulique agricole et de Navigation du Sud-Indochine, la participation de l'Armée à la construction du bourrelet digue de la route Long-xuyên à Triton, fut décidée par le Commandement.

Cette digue qui devait s'étendre entre les points kilométriques 203,600 et 236,232, le long de la route locale n° 9 (province de Long-xuyên), ainsi qu'entre les points kilométriques zéro et 6,228, le long de la route locale n° 11 (province de Chau-doc), présente un double intérêt :



a) D'une part, elle est appelée à protéger contre les crues exceptionnelles toute la zone des rizières qui s'étend du sud de la route, jusqu'à la province de Rach-gia et la mer ;

b) D'autre part, en mettant la transversale Longxuyên-Triton à l'abri des inondations, elle doit permettre, même en période des hautes eaux, la continuité des communications routières en direction du nord, vers le Cambodge et le golfe de Siam, communications que la voie submersible Longxuyên-Chaudoc ne peut assurer en toutes saisons.

Par la suite, il était prévu de doter la digue, aux coupures des canaux de Bathe et de Triton, d'ouvrages régulateurs destinés à réglementer la descente des eaux vers la mer, en période de décrue, pour éviter, dans le casier sud des montées trop importantes et surtout trop subites de l'élément liquide au moment du repiquage des jeunes plants de paddy.

C'est le III[e] R. T. A. (renforcé par la suite par des éléments prélevés sur le R. T. A. *bis*) qui se voit désigné pour effectuer les travaux, dans la portion de la digue dont la construction est réservée à la main-d'œuvre militaire.

Le 26 mars 1940, le détachement, qui compte 369 gradés et tirailleurs (effectifs portés à 572 au mois de mai), est à pied d'œuvre.

La troupe est logée dans un camp construit par les soins de l'autorité militaire au sud de la route et à hauteur du point kilométrique 210,500.

Ce camp, baptisé « Mac-Can-Dung » (du nom du village le plus proche), affecte la forme d'un vaste rectangle de 150 m. × 60 m. orienté sud-nord. Sur son pourtour se dressent les paillotes dortoirs, paillotes magasins, les cuisines, le poste de police et l'infirmerie. Les sous-officiers européens sont logés dans une maison flottante (de la Société des Dragages) ancrée sur la berge sud du canal de Triton-Mac-Can-Dung. Les officiers et les services administratifs du détachement sont installés dans une vaste maison construite sur pilotis, maison gracieusement mise à leur disposition par le R. P. Colot, des Missions Etrangères. A proximité du camp, un terrain de football et un terrain de baskett-ball sont rapidement aménagés.

A l'origine, la tâche incombant au détachement consiste en la construction de la digue entre les points kilométriques 210 et 212, soit sur une distance de deux kilomètres. Par la suite, en raison d'une part de l'augmentation des effectifs et d'autre part du rendement très satisfaisant obtenu sur

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

les chantiers, notre tâche fut augmentée et le point terminus de notre travail fixé au kilomètre 216,600.

Les travaux furent entièrement dirigés et exécutés par l'élément militaire.

L'assise du bourrelet, c'est-à-dire la partie allant de la berge sud du canal jusqu'à la hauteur de la chaussée avait été mise en place antérieurement à notre arrivée par la main-d'œuvre civile. Nous n'avions donc qu'à construire la digue proprement dite dans sa partie destinée à la protection immédiate de la route contre l'inondation.

Dans la zone qui nous était réservée, le bourrelet affectait la forme d'une pyramide tronquée, dont la grande base avait une largeur de 1 m. 50 sur une longueur totale de 6 km. 600.

La hauteur du bourrelet, calculée par rapport à la cote de l'axe de la route, variait entre + 0 m. 93 et + 1 m. 71. Cette variation est due au fait que le bourrelet devait atteindre (sur l'ensemble de nos chantiers) la cote + 15 m. 75, cote lui assurant une revanche de + 1 m. au-dessus du niveau des plus hautes eaux.

Le bourrelet fut élevé par couches successives de 0 m. 30. Chaque couche, jusqu'à une hauteur d'un mètre, fut tassée au rouleau compresseur, le reste damé à la main.

Le travail a été entièrement exécuté à la tâche et par équipe. Cette tâche au début, était calculée sur la base de 1 m³ 500 homme-jour. En peu de temps, elle fut portée et maintenue à 2 m³ 200 homme-jour.

Au 12 avril, 5.926 m³ de terre étaient retirés des chambres d'emprunt, transportés, mis en couches, roulés et dressés. Le 30 avril, le cubage atteignait 15.900 m³, le 17 mai. nous arrivions à 28.260 m³ représentant 12.800 journées de travail (homme-jour) et enfin, au 19 juin (date de la dissolution du camp), quelque 50.458 m³ de terre avaient été remués en total de 22.890 journées de travail (homme-jour).

Durant les trois mois de son existence, le camp de Mac-Can-Dung a vécu dans le travail et dans la paix.

Composé d'éléments de diverses origines: militaires de l'active et de la réserve, tirailleurs annamites et tirailleurs cambodgiens, le détachement n'en a pas moins constitué un tout cohérent à l'intérieur duquel chacun, si modeste que fût sa tâche, a œuvré avec une ardeur jamais démentie. Par le travail qu'elle a accompli dans la plaine dénudée et brûlée par le soleil, qui s'étend à perte de vue au sud de Chau-dôc, l'Armée indochinoise a renoué avec une des plus anciennes et des plus belles traditions de « L'Ancre » : la mise en valeur des terres sur lesquelles elle est venue faire flotter le drapeau de la France immortelle.

A nos lecteurs

De nombreux lecteurs nous demandent de leur envoyer « une collection complète de telle année » ou bien « tous les numéros parus entre telle et telle date ».

Notre plus vif désir serait de les satisfaire, mais le succès de la Revue a été et est encore tel que malgré un tirage sans cesse accru, de très nombreux numéros, même récents, sont épuisés. Nous avons pu occasionnellement racheter nous-mêmes des numéros anciens, mais nous demandons à nos lecteurs de nous faire confiance : s'ils ne nous indiquent pas d'une façon formelle qu'ils désirent une série **complète** *de numéros, nous leur adresserons les numéros qui nous restent disponibles au prix uniforme de 0 $ 50 le numéro, quelle que soit sa date de parution.*

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

SOUVENIRS (1)

par Claude PASCALIS,
Correspondant de l'E. F. E.-O.

QUAND, il y a une quinzaine d'années, on voyait Mlle Colani pour la première fois, l'image de Marie Curie, que la photographie a popularisée, s'imposait à l'esprit : petit visage que dégageaient entièrement les cheveux gris rejetés en arrière, lumière des yeux, maintien et mise dont la modestie extrême attirait l'attention. Mais ce n'était là qu'une impression fugitive, et, sans doute, pas très exacte. Une identité de vocation jointe à certaines caractéristiques physiques communes satisfaisaient trop facilement notre puérile manie de découvrir des ressemblances et, en fait, nous étions le jouet d'une plaisante suggestion, un peu romanesque. Mlle Colani n'avait pas le front extraordinairement bombé de son illustre consœur ; elle ne possédait pas non plus ses yeux graves jusqu'à la froideur, ni son expression de volonté tenace, enfin le souci de la correction en tout, qu'elle avait au plus haut point, la gardait de l'absolu mépris que professait Mme Curie pour les questions vestimentaires. Ayant admis que dans l'ascension de leur vie difficile, toutes deux se sont montrées, douces, timides et têtues, nous n'irons pas plus loin en cette vaine recherche des similitudes.

D'une hérédité protestante et de son entourage familial, Mlle Colani tenait le goût d'une existence dévouée à d'austères devoirs. Mais, aussi, l'institution où elle avait poursuivi ses études secondaires, ce collège Sévigné d'où sont sorties tant de femmes remarquables par la sagesse et l'indépendance de leur caractère, l'avait fortement marquée de son empreinte. Nous avons eu le privilège d'en pouvoir reconnaître les traits saillants: droiture sans défaillances, amour de la simplicité que nulle circonstance ne peut amoindrir, courage et dignité. La nature de Mlle Colani avait si parfaitement obéi à ces directions morales — qui, en vérité, étaient une — que la mort l'a prise sans qu'elle ait abandonné sur sa longue route aucune de ces grandes vertus. Elle avait gardé de cette éducation rigoureuse une secrète intransigeance, qu'elle ne faisait d'ailleurs peser sur qui que ce soit et que, le plus souvent, elle exprimait, à la rencontre des petites passions humaines, par une ironie gaie et, quelquefois, mordante. Ceux que l'ineffable bonté de son regard bleu avait mis en confiance béate ne laissaient pas, d'abord, d'être surpris. Mais, ensuite, comme on l'aimait davantage de se montrer aussi lucide et d'avoir, en plus de son intelligence, de l'esprit ! Elle jugeait, depuis longtemps sans doute, les hommes tels qu'ils sont ; aussi son cœur était-il un peu désenchanté. Plus d'une fois, elle a rabattu de nos enthousiasmes et nous revoyons le geste de dénégation qu'avait alors sa frêle main, tout à coup fébrile, l'avant-bras droit levé, les doigts repliés prenant exactement la forme de ce petit instrument dont se servent les jardiniers pour arracher, l'été, à la terre durcie des allées, les touffes de mauvaises herbes. La paresse et, surtout, l'égoïsme, lui communiquaient une sorte de frayeur. Comme elle appartenait à une époque où les débutants n'étaient point aidés, peut-être aurait-elle volontiers pris à son compte le mot de Degas : « De mon temps, on n'arrivait pas », mais asséner des vérités sur la tête des gens était encore moins dans ses tendances que dans ses moyens. Et puis, où aurait-elle été chercher pareil orgueil, pour fier qu'il fût, elle, dont l'âme n'était qu'humilité ? Elle se taisait, sans effort apparent, et nous sommes sûre que la plupart des êtres qui l'ont attristée ou offensée, — car elle était très délicate et sensible —, n'ont jamais eu soupçon de leur faute, à moins, évidemment, qu'elle n'ait été voulue ! Le silence fut l'une de ses forces ; grâce à lui, soustraite aux commentaires, elle s'était libérée de nombreux liens encombrants et inutiles. Enfin, elle était bien incapable d'entretenir des rancunes.

La considération que Mlle Colani inspirait immédiatement, même aux personnes qui ne connaissaient pas son œuvre, faisait qu'on rougissait d'avoir remarqué, ne fut-ce que pour s'en attendrir, sa robe un peu longue, ses bas épais et son petit chapeau sans âge. Elle faisait partie de ces savants, vraiment grands, que leurs immenses études n'ont pas isolés ; à tous, elle était accessible. Etait-ce pour décourager des importuns que la gentillesse habituelle de son accueil aurait incités à l'aborder, dans la rue seulement, où elle avançait de son pas égal, que rien, semblait-il, n'aurait pu presser, elle avait l'air absorbé. Cependant, sa courtoisie était telle que nous hésitons à lui imputer ce calcul. Très vite, elle sortait d'elle-même et nous croyons que rares sont les visiteurs qui ont pu éprouver le sentiment qu'ils la dérangeaient en allant la voir quand elle travaillait. On la trouvait chaque matin, dès 8 heures, à l'Ecole Française. Par un hasard harmonieux et pittoresque, la vénérable préhistorienne régnait sur la partie la plus ancienne de la chère maison, en un coin reculé et vétuste que l'on gagnait par des voies si compliquées que, bien que les ayant souvent suivies, nous sommes incapable, aujourd'hui, d'en retracer l'itinéraire. Une fois entré dans le parc, on longeait, sur la gauche, des pelouses aux bords courbes où des frangipaniers, à certains moments de l'année, étoilaient les gazons de corolles blanches par centaines, faisant de ce passage une zone embaumée que l'on ne traversait pas sans plaisir. Il fallait ensuite, après avoir pénétré, croyons-nous, dans le pavillon des Services photographiques, atteindre un petit local, de plain-pied avec le jardin : portes vitrées, dallages de carreaux rouges, couloirs étroits et sombres qui tournaient à

(1) Voir notre numéro 146.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

angle droit et qu'obstruaient des claies chargées de tessons étiquetés, des rayons sur lesquels étaient rangés des débris minéraux de toutes formes. Ces obstacles franchis, on débouchait de façon inattendue, derrière une bibliothèque formant pan de mur, dans une cellule que le ciel tonkinois inondait de sa clarté. Là était Mlle Colani. Debout, presque toujours, devant un pupitre, n'ayant pas enlevé son chapeau, elle considérait les pages d'un grand album où des photographies soigneusement collées alternaient avec le texte dactylographié. On la surprenait plus rarement assise devant sa table, près de la fenêtre, couvrant des petits cartons de sa fine écriture penchante. Elle levait les yeux, un sourire éclairait ses traits, une exclamation affable allait au devant de l'intrus... Vers l'heure où le haut palmier de l'entrée dépose autour de son pied une dentelle d'ombre, Mlle Colani, suivie d'un domestique portant à bout de bras une besace lourde de gros livres, quittait l'Ecole.

Evoquant les abords de ce cabinet qui, pendant plus de dix années, abrita partie du travail de la savante, nous ne voulons pas oublier un curieux personnage, planté là dans la pénombre du couloir, au tournant de la dernière étagère et sur lequel on revenait, sa dure épaule ayant touché la vôtre au passage. Mlle Colani l'aimait bien. Elle l'avait ramené du Kontum, pieu sculpté primitivement fiché à l'angle d'un tombeau moï, et il demeurait près d'elle comme un fruit desséché, mais intact, de la civilisation océanienne que ses recherches n'ont pas peu contribué à faire connaître. Cette présence constituait une sorte de dédommagement. Mlle Colani laissait souvent percer le regret de plus d'une terre où elle n'avait pu aller et qu'elle connaissait mieux que la plupart de ceux qui en ont fait le voyage. Tout départ était pour elle une fête. Aussi chaque « ordre de mission » que lui accorda le Directeur de l'Ecole Française, prévoyant une rude campagne de fouilles, ou l'honneur de représenter la science française, parmi les plus éminents spécialistes, aux Congrès des préhistoriens d'Extrême-Orient, fut-il pour elle une des meilleures récompenses qu'elle reçût. Avidement, elle interrogeait et son imagination agile recréait les sites. Elle nous avait demandé de lui décrire l'aspect de cette Nias, dont le sol a si souvent occupé sa pensée, telle que nous l'avions contemplée un soir, de la hauteur de Bonan Dolok qui surplombe la côte et le petit port de Sibolga, ligne évanescente de collines sombres dessinée à l'horizon, sur le ciel embrasé par les flammes d'un couchant fantastique. Nous l'avions revue dans la lumière du matin, la plus majestueuse des îles qui occupent la baie, bien réelle cette fois et à sa place, émergeant d'un océan immobile que le soleil glaçait de reflets blancs. A propos d'antiques bassins balnéaires pourvus de valeur magique, que Mlle Colani avait étudiés dans la province de Quang-tri, en Annam, les questions merveilleusement précises qu'elle nous avait posées sur ce que nous avions pu observer de comparable au cours de deux séjours que nous fîmes à Bali, le long des routes, dans les villages, lui avaient permis d'orienter ses investigations dans un sens dont le docteur Gorris, membre du Service Archéologique néerlandais, a confirmé l'exactitude.

Il est facile de voir, à travers les articles critiques, nourris d'observations pertinentes et écrits d'une plume si alerte, qu'elle a donnés au *Bulletin* de l'Ecole Française, en quelle estime généreuse elle tenait le plus grand nombre de ses confrères. La réciproque existait pleinement. Cependant, il arrivait que cette noble femme scrupuleuse doutât de l'audience que trouvaient ses travaux auprès de certains milieux scientifiques, audience dont les manifestations ne l'atteignaient pas toujours. Nous eûmes, une fois, la chance de pouvoir la rassurer. Suivant, pendant l'hiver de 1937-1938, le cours que M. Przyluski faisait au Collège de France sur *les Monuments mégalithiques de l'Inde et de l'Indochine,* la joie nous fut donnée d'entendre presque chaque semaine prononcer le nom de la préhistorienne, toute la partie indochinoise de l'enquête reposant sur les ouvrages de Mlle Colani, loyalement cités. Lorsque nous retrouvâmes celle-ci, en ce pays, un an plus tard, notre surprise fut grande en constatant qu'elle ne savait rien du juste honneur qui lui avait été fait. Une lettre, sans doute, s'était perdue. La lecture de nos cahiers de notes remplit Mlle Colani d'une douce confiance. Elle disait : « mes mégalithes », du ton qu'a une mère pour parler de son fils le plus cher.

Bien trop femme pour être féministe, elle rêvait pourtant d'aider toutes celles qui luttent seules et s'efforcent honnêtement. Elle s'intéressait d'une manière partiale aux œuvres de ses consœurs et, en littérature, sa prédilection allait à des ouvrages où le romanesque et la poésie ne font qu'agrémenter la production d'une masse de faits précis et réels, de documents patiemment établis. Les livres de Selma Lagerlof — d'abord institutrice, comme elle-même l'avait été —, de Pearl Buck, ceux, encore, de Kikou Yamata, ont été de ses préférés. Pour les contes et les légendes, elle avait un vif penchant (que l'on lise son compte rendu sur le *Roman de Pélandok,* paru dans le *Bulletin* de l'Ecole Française d'Extrême-Orient de 1937), et toute *saga* l'a passionnée, celle, même — en un autre genre ! — des Forsyte qui lui avait fourni un thème de réflexions piquantes. C'est que sa rare faculté d'intuition psychologique et, aussi, sa constante fidélité à lire dans la langue de l'auteur, lui avaient ouvert les portes de mondes où elle n'avait jamais pénétré, à cause de son existence retirée dans le labeur. Sa connaissance de certaines sociétés étrangères ressemblait à cette familiarité qu'elle entretenait avec des paysages que ses yeux n'avaient jamais contemplés.

Cette femme, si complète par les dons de l'esprit et du cœur, aura porté jusqu'à la fin le sentiment mélancolique d'une vie incomplète. Elle aimait les enfants, surtout les petites filles, et, parmi elles, celles que la grâce ou l'intelligence semblait vouer à un destin singulier. On aurait pu croire, quand elle leur parlait, qu'elle voulait les conseiller et les avertir.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques



MUSÉE KHAI-DINH. — Salle des antiquités chames (vue de la partie S.-E.)

Le MUSÉE KHAI-DINH à Huê

par L. SOGNY

L'EXISTENCE du Musée Khai-Dinh a été intimement liée, pendant les dix premières années, à celle de l'Association des « Amis du Vieux Hué ».

En 1913, le R. P. Cadière réunissait les Français de la capitale, connus par leur attachement à ce pays, et leur proposait la création d'une Société qui aurait pour but de « sortir de l'oubli » les vieux souvenirs politiques historiques, artistiques et littéraires, tant européens qu'indigènes. Quelques dignitaires annamites avaient également été conviés à cette réunion.

Grâce à l'administrateur Orband, alors délégué auprès du Gouvernement annamite, l'Association des « Amis du Vieux Hué », qui venait d'être légalement reconnue, obtenait l'autorisation de disposer, pour ses assemblées mensuelles, de l'une des salles du Palais Tân-Tho-Viên, situé dans la Citadelle. Cette salle devait bientôt abriter quelques meubles anciens, statues et curios divers, provenant de

Université Côte d'Azur. Bibliothèques



MUSÉE KHAI-DINH. — Salle des précurseurs, côté ouest. Au centre : Table sur laquelle fut signé le traité de 1884. Au mur, de gauche à droite : Portraits : deux frères DAYOT, VANNIER, P. de RHODES, Mgr d'ADRAN, Prince CANH, DIARD et CHAIGNEAU.

dons de la Cour et de particuliers. Ce fut le point de départ du futur Musée.

Le Palais Tân-Tho-Viên, primitivement appelé Long-An-Diên, fut construit en 1845 par S. M. Thiêu-Tri sur la rive droite du canal Ngu-Hà. Il faisait partie d'un groupe de bâtiments dénommé Bao-Dinh-Cung. En 1847, à la mort de l'Empereur, le Palais Long-An fut consacré au culte de ce Souverain et en 1885, après les événements de Hué, le mobilier de culte contenu dans ce Palais, était transféré au Temple Phung-Tiên, dans la seconde enceinte de la Citadelle. Vingt-quatre ans plus tard le « Long-An » fut démonté et réédifié à l'emplacement actuel et on y installa la bibliothèque royale « Tân-Tho-Viên ». Enfin, une ordonnance royale du 17 août 1923 désignait l'ex-Long-An et ex-Tân-Tho-Viên sous le nom de « Musée Khai-Dinh ».

Depuis cette époque déjà lointaine, et malgré les graves événements survenus, les « Amis du Vieux Hué » ont fait leur chemin : vingt-sept ans d'existence et cent douze bulletins trimestriels marquent une activité sans défaillance de la Société.

Mais par contre qu'étaient devenus toutes les œuvres d'art, ces meubles précieux, statues, vases, potiches, bronzes, émaux, ivoires, armes, qui faisaient l'orgueil d'une Cour somptueuse et qui embellissaient la vie des princes, des mandarins, des riches particuliers ? Saisis, vendus, cédés, troqués, ils ont en grande partie et pour toujours quitté l'Annam pour aller, filtrés par des salles des ventes de l'Europe, enrichir les collections étrangères.

N'était-il pas temps de mettre un terme à cet exode ou tout au moins n'était-il pas possible de conserver à Hué des exemplaires, des échantillons, des modèles de tout ce qui avait constitué la vie artistique annamite, que ces objets aient été fabriqués sur place ou qu'ils aient été conçus ailleurs mais selon les goûts ou l'esthétique de ce pays ? Les « Amis du Vieux Hué », simplement guidés par leur respect du passé et leur goût pour l'art, avaient naturellement pensé à réagir contre ce pillage,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques



MUSÉE KHAI-DINH. — Travée gauche de l'estrade.

en s'efforçant de réunir au Tân-Tho-Viên tout ce qui pouvait rappeler nos gloires passées, les fastes de l'ancienne Cour, les rites, etc... (1).

Laissons ici la parole au R. P. Cadière :

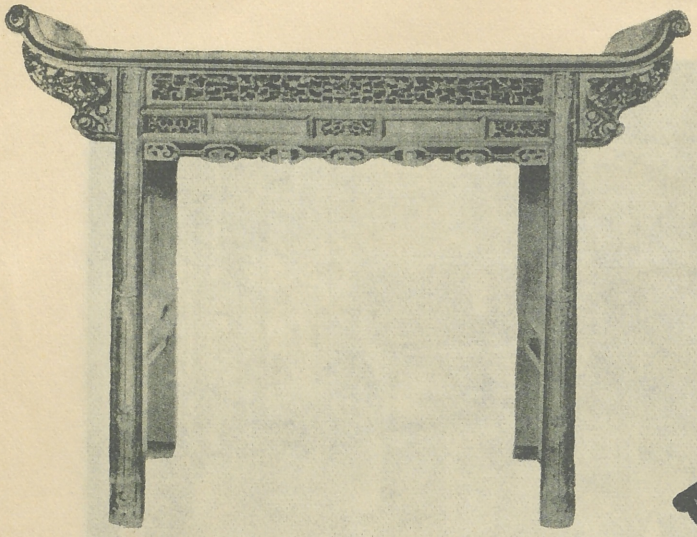
« Nous nous acheminions peu à peu vers l'établissement d'un Musée. L'utilité d'une institution de ce genre n'avait pas échappé aux organisateurs du « Vieux Hué ». Ce fut même, après la publication du bulletin, un de leurs premiers soucis. Dès la séance du 30 septembre 1914, M. Orband, qui venait de communiquer une étude sur une série de bronzes artistiques fondus sur les ordres de Minh-Mang (1820-1840), d'après des modèles de l'antiquité, signalait qu'on allait bientôt exposer, dans la salle de réunion de la Société, la collection de ces bronzes qu'il avait obtenue du Gouvernement annamite. L'idée d'un Musée était lancée.

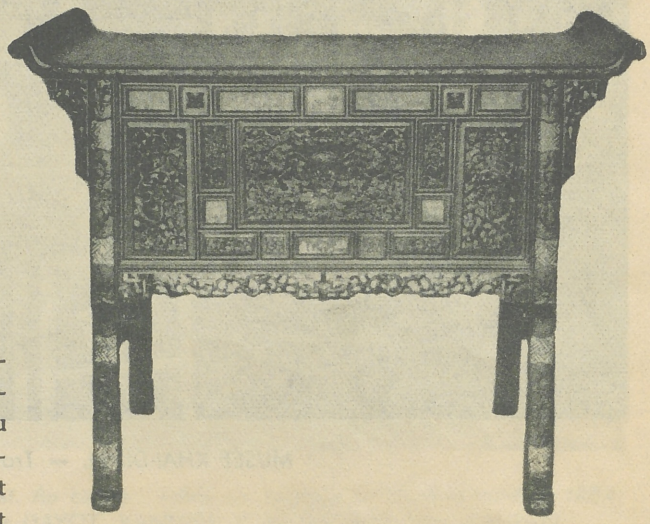
» En 1915, sur l'initiative de M. Gras, Trésorier de l'Annam et en même temps artiste distingué, plusieurs membres de la Société allèrent excursionner au village de Giâm-biêu pour y rechercher une grande statue chàm que Mgr Gaspar, évêque de Hué, avait jadis signalée à M. Odend'hal. On eut le bonheur de la retrouver et elle fut placée dans la cour du Tân-Tho-Viên. La collection des souvenirs chàm s'augmente en 1917 de quelques statues et d'un linga que le R. P. Cadière avait découvert au village de Xuân-hoà et que les autorités provinciales firent transporter au Tân-Tho-Viên.

» Les dons se firent de plus en plus nombreux. Toujours en 1917, les héritiers de M. Dumoutier, payeur du Trésor, notre ancien Président, mort au champ d'honneur comme caporal d'Infanterie coloniale, donnaient plusieurs meubles annamites de grande valeur. S. M. Khai-Dinh offrait quatre riches costumes de Cour et M. Sogny remettait une collection d'armes et objets moïs. Mais tout cela n'était qu'un accroissement pour ainsi dire goutte à goutte. Il était réservé à M. le Résident Supérieur Pierre Pasquier de prendre la décision qui allait permettre à cette œuvre de se développer pleinement, d'abord sous les auspices du « Vieux Hué » puis d'une façon autonome. »

Cette décision fut longuement mûrie. C'est vers mai 1922, quelques jours avant son départ pour la France avec S. M. Khai-Dinh, que M. Pierre Pasquier fit part de son projet aux

Université Côte d'Azur. Bibliothèques





MUSÉE KHAI-DINH. — Tables de culte en bois sculpté.

membres du bureau de la Société. A son retour, il tint sa promesse avec une belle générosité. Le compte rendu de la séance du 24 octobre 1922 mentionne que M. le Résident Supérieur, qui a fait inscrire au budget local un crédit de 3.000 piastres pour achat d'objets d'art destinés au Musée, demande que le bureau ou quelques membres qualifiés s'occupent de l'acquisition des objets et bibelots présentant un caractère artistique et qui sont appelés à disparaître. Ils serviraient de modèles pour l'école d'Art indigène dont la fondation est en projet. S. E. le ministre Thân-trong-Huê et M. Gras furent choisis comme présidents, MM. Levadoux, Sogny, Nguyên-dinh-Hoè, Tôn-thât-Sa, Lê-van-Ky comme membres et M. Peyssonnaux en qualité de secrétaire.

Avec un Souverain qui savait réunir le respect des traditions et le culte de l'art dans toutes ses manifestations comme l'était S. M. Khai-Dinh, l'entente fut rapide et facile. Une ordonnance royale du 24 août 1923, fixe les grandes lignes de la nouvelle institution :

« Le génie d'un peuple est représenté par ses manifestations artistiques qui sont le reflet de sa vie, sociale, rituelle, politique, et est l'image de son âme. Notre nation a reçu des générations antérieures les beaux spécimens de l'art séculaire qui doivent être conservés pour la formation et l'entretien du goût et du sentiment artistique des générations à venir. S. E. le Résident Supérieur Nous propose aujourd'hui, de fonder dans la Citadelle de Hué un Musée où seraient rassemblés et conservés les plus beaux spécimens de l'art et de l'industrie annamites, pour que les artistes et les artisans futurs puissent avoir sous les yeux les productions de leurs ancêtres dont ils s'inspireront avec profit. Son Excellence propose d'affecter à cette œuvre le bâtiment du Tân-Tho-Viên dont les beautés et l'élégance du style sont dues aux créations de S. M. l'Empereur Hiên-Tôn Chuong-Hoang-Dê (Thiêu-Tri) et de donner à ce Musée le nom de « Khai-Dinh », Notre titre de règne.

» Très heureux et très ému de cette attention de grande délicatesse que S. E. le Résident Supérieur a tenu à Nous témoigner, Nous approuvons par les présentes la création du Musée Khai-Dinh et Nous déléguons à ce haut fonctionnaire du noble pays protecteur le soin de régler les détails d'organisation et de fonctionnement de ce nouvel établissement. Le Tân-Tho-Viên étant désaffecté de sa destination de bibliothèque, les livres qui s'y trouvent seront transportés dans un autre local.

» Respect à ceci. »

Un arrêté du 15 novembre 1924 confiait l'administration du Musée à une commission spéciale dont les membres furent choisis parmi les « Amis du Vieux Hué » : MM. Gras, président ; Rigaux, Levadoux, Sogny, membres, et

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Peyssonnaux, conservateur. M. Peyssonnaux, comme M. Orband et le R. P. Cadière au « Vieux Hué », devait être « the right man in the right place » du Musée Khai-Dinh : aucun choix ne pouvait être ni plus utile ni plus heureux. Il bénéficie en effet dans ses fonctions de conservateur, de connaissances acquises au cours d'une jeunesse écoulée dans les milieux s'occupant tout spécialement de choses anciennes ou curieuses. Il a l'ardeur et le flair du véritable collectionneur pour détecter la pièce rare ou belle, et son désir de percer les mystères encore voilés de l'art annamite est aussi vif que ses connaissances sur les arts d'Extrême-Orient sont sérieuses (2).

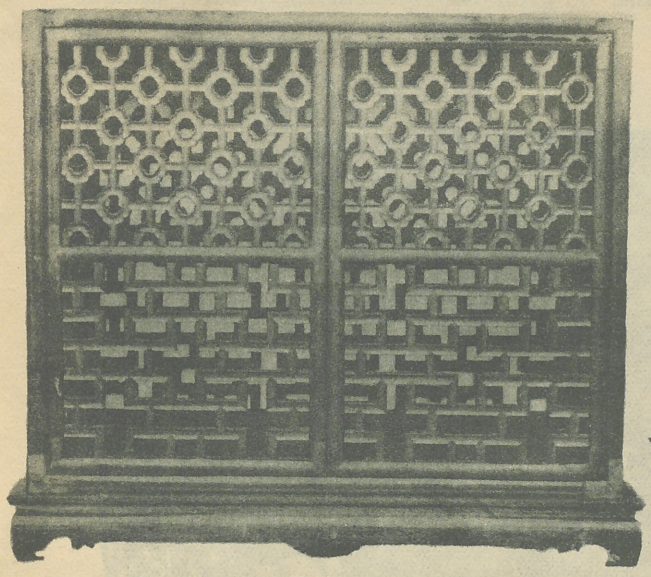
Le Musée était désormais un établissement indépendant, s'administrant lui-même et jouissant de revenus propres, avec un but défini.

Quelques mois plus tard, M. Gras, mis à la retraite, quittait l'Annam et M. Jabouille, inspecteur des Affaires politiques, le remplaçait comme président de la Commission. Les autres membres étaient S. E. Vo-Liêm, ministre des Travaux publics, MM. Rigaux, Ung-Bang, Levadoux, Ho-dac-Khai, Sogny et Peyssonnaux, conservateur.

Dès l'ouverture du Musée, le public, aussi bien européen qu'indigène, manifestait nettement le plaisir qu'il éprouvait à le visiter. La première année, de février à septembre 1924, on comptait 1.300 visiteurs, en 1925, 3.900 et en 1926, 7.000. Ces chiffres ne constituaient-ils pas la plus expressive des réclames ! Depuis ils n'ont fait que croître, même en faisant abstraction de l'élément scolaire pourtant si nombreux dans la capitale.

Mais les collections s'étaient augmentées dans de telles proportions qu'il devenait difficile de les présenter dans des conditions de visibilité et de bon ordre convenables. D'accord avec S. E. Vo-Liêm, on décida de transporter à Hué un ancien grenier royal de Quang-tri désaffecté et de le reconstruire derrière le Musée auquel il servirait d'annexe, mais sans toutefois nuire à l'ensemble de l'ex-Tân-Tho-Viên qui doit rester en définitive la plus magnifique « pièce » du Musée.

Une section des antiquités chàm, créée par arrêté du 26 décembre 1927, devait exposer une sélection de pièces représentatives de l'art chàm, et dont le dépôt avait été effectué au Musée Khai-Dinh par l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Cette section dont l'installation a été réalisée par M. J.-Y. Claeys, inspecteur du Service Archéologique de l'Annam-Champa, est placée sous la direction et le contrôle scientifique de l'école, et est gérée et entretenue par le conservateur du Musée. La presque to-



Bibliothèque en bois sculpté dont les quatre faces sont complètement ajourées.



Niche cultuelle en bois sculpté. ——→

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

talité des pièces constituant ce dépôt chàm provient des fouilles effectuées à Trà-kiêu et My-son, province de Quang-nam, du Temple de Thap-Mam (Binh-dinh) et d'autres provinces du Centre-Annam.

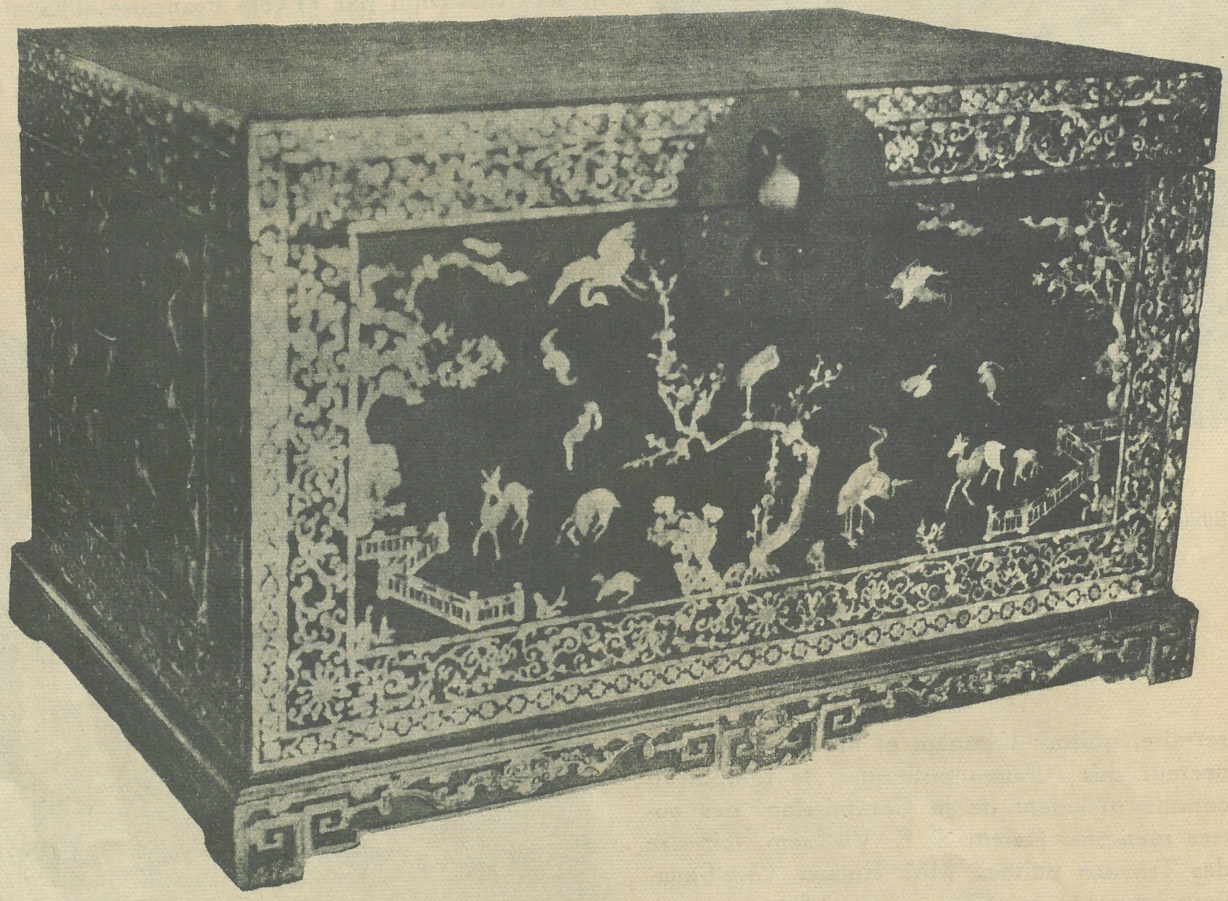
Par ailleurs, une salle, faisant pendant à la section chàm, a été spécialement affectée à tous les objets d'origine européenne : pièces du service de porcelaine offert par la Compagnie des Indes au roi de Hué (XVIII[e] siècle), livres anciens sur l'Indochine, cartes, armes, portraits des précurseurs depuis le Père Alexandre de Rhodes jusqu'à l'Evêque d'Adran et la pléiade de français qui vinrent se mettre au service du futur Gia-Long. On y trouve même une photo agrandie du fameux de Mayréna (Marie I[er], roi des Sédangs) son pistolet Mauser, des timbres-poste à son effigie, etc...

En outre, sur la suggestion de M. le Résident Supérieur Graffeuil, une maison de pur style annamite a été construite en 1940 à proximité du Musée sur l'emplacement de l'habitation du directeur de l'ancien collège Quôc-Tu-Giam et pourvue d'un ameublement approprié et traditionnel. Elle doit permettre aux touristes étrangers, toujours pressés par le temps, de se rendre compte d'un intérieur princier ou mandarinal.

Au premier janvier 1941, le nombre d'articles figurant à l'inventaire était de quatre mille sept cent treize.

Qu'il nous soit permis d'évoquer ici la figure de Henry Peyssonnaux, travailleur modeste, véritable artisan du Musée qui restera son œuvre personnelle, mort à la tâche en 1937, et de reproduire un passage de l'allocution que prononçait le secrétaire des « Amis du Vieux Hué », lors de l'assemblée générale du 5 janvier 1938.

« ... Et puisque le Musée Khai-Dinh où nous nous sommes réunis ce soir, fut conçu par les « Amis du Vieux Hué », Henry Peyssonnaux nous appartient encore à ce titre. C'est ici, dans cette salle, où il œuvra pendant plus de quinze ans, qu'il donna vraiment sa mesure. Chaque



MUSÉE KHAI-DINH. — Coffre en bois laqué et incrusté de nacre.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

objet, chaque bibelot, parmi les magnifiques collections qui font l'admiration du touriste, fut entouré de ses soins fervents. Il a marqué son œuvre d'un cachet personnel qui lui survivra. Nous nous souviendrons au « Vieux Hué » de l'artiste délicat, de l'amateur de belles choses, de l'ami des livres que fut Henry Peyssonnaux. »

La commission d'administration du Musée est actuellement composée de : Président : M. Guibier ; Membres : LL. EE. les Ministres en exercice ; MM. les Administrateurs des Services Civils, Conseillers auprès du Gouvernement Impérial ; M. Claeys, membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ; S. E. Ho-phu-Viên, membre honoraire ; M. Sogny, conservateur.

(1) P. JABOUILLE, *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, n° 2 de 1929.

(2) P. JABOUILLE, *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, n° 2 de 1929.



MUSÉE KHAI-DINH. — Céramiques (époque « Song ») provenant de la province de Thanh-Hoa.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE PRÉSIDE LES FÊTES A LA MÉMOIRE DU POÈTE NGUYEN-DINH-CHIEU.

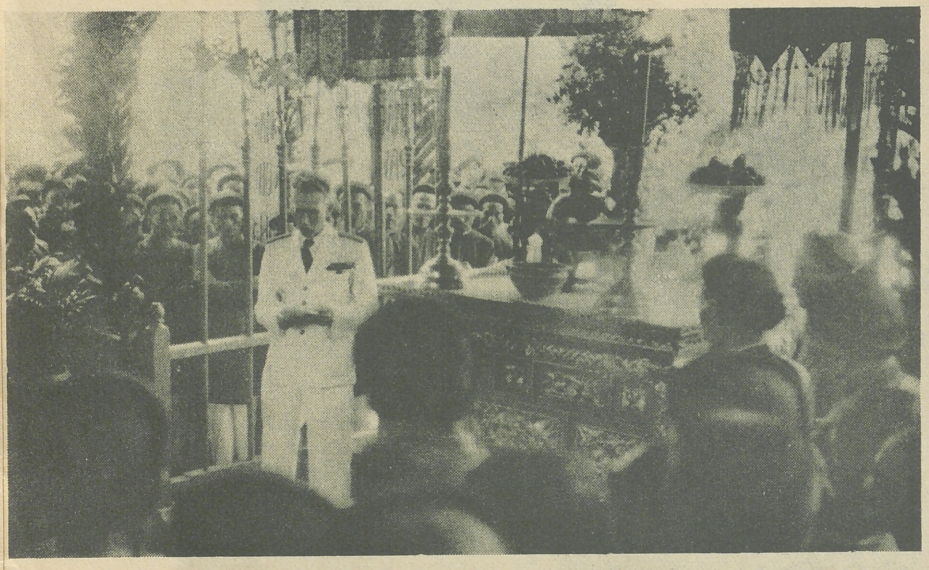
LE Gouverneur de la Cochinchine s'est rendu à Batri (Bentre) le 27 juin pour présider l'anniversaire du décès du poète Nguyên-dinh-Chiêu, auteur du « Luc-Vân-Tiên ». Cette cérémonie commémorative était organisée, sous le patronage du Service local de l'I. P. P., par la revue « Tam-Ky Tuân-Bao », dirigée par le conseiller fédéral Ho-van-Trung, avec le concours de la Société d'Enseignement mutuel de Cochinchine.

Devant le tombeau du lettré, connu sous le nom de Do-Chiêu, était dressé un autel, autour duquel se sont réunis ses descendants, de nombreuses autorités et notabilités annamites de la province, le chef du Service local de l'I. P. P., les conseillers fédéraux Ho-van-Trung et Truong-vinh-Tong, et des représentants de la Société d'Enseignement mutuel.

Le Gouverneur Hoeffel ouvrit la cérémonie par l'offrande des trois jossticks rituels, puis officièrent les petits enfants du lettré et les organisateurs. M. Cao-van-Thinh, inspecteur primaire provincial des écoles, prononça ensuite un discours en annamite retraçant la vie de Nguyên-đinh-Chiêu, louant les traits marquants de son caractère et citant ses principales œuvres.

Le Gouverneur répondit par une allocution, également en annamite, dans laquelle il insista sur l'intérêt qu'il porte à la restauration des valeurs littéraires et morales, qui est conforme à l'esprit de la Révolution Nationale. Il termina en exhortant les jeunes de la nouvelle génération, à puiser des enseignements moraux dans le poème « Luc-Vân-Tiên », à les mettre journellement en pratique de façon à pouvoir travailler utilement au redressement moral de la famille, de la société et du pays.





Ci-dessus : Le cortège se rend à la tombe du poète. En tête, M. HOEFFEL, Gouverneur de la Cochinchine et M. NONON, Administrateur Chef de la province de Bentre.

Ci-contre : Allocution de M. le Gouverneur de la Cochinchine devant l'autel rituel dressé à côté de la tombe du poète.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE EN INDOCHINE

Interview du Pasteur LEHNEBACH,
Chef Jeunesse de Cochinchine.

QUESTION. — *Monsieur le Pasteur, voulez-vous nous renseigner d'abord sur l'organisation générale des Groupements de Jeunesse ? Cependant, pouvez-vous nous dire auparavant comment on est arrivé au résultat actuel ?*

RÉPONSE. — Nous n'avons pas la prétention de croire que c'est seulement depuis deux ans que les Sports et la Jeunesse font du travail en Indochine. Toutefois, avant juillet 1941, des efforts nombreux avaient lieu en ordre dispersé. En juillet 1941, l'Amiral Decoux créait le Commissariat Général à l'Education Physique et aux Sports. Le 15 décembre 1941, le Commissariat Général devenait Commissariat Général à l'Education Physique, aux Sports et à la Jeunesse. L'organisation, placée sous l'autorité du capitaine de frégate Ducoroy, comprenait, à l'échelon fédéral, deux comités consultatifs : l'un pour les sports, l'autre pour la Jeunesse, et, dans chaque pays de l'Union, était créée une association sportive et une association Jeunesse chargées de contrôler et d'aider tous les mouvements de sport ou de jeunesse. Un bureau spécial était créé auprès de chaque Administration pour assurer la liaison avec l'Autorité locale.

Q. — *Que devenaient les mouvements de Jeunesse qui existaient avant l'organisation actuelle ?*

R. — Tous les mouvements de jeunesse ont été intégrés dans la Jeunesse d'Empire Français. Celle-ci groupe la Jeunesse scolaire, la Jeunesse appartenant aux mouvements spécialisés, la Jeunesse des Sections de Rassemblement et la Jeunesse des organisations sportives.

Q. — *Qu'appelez-vous Jeunesse des mouvements spécialisés et Jeunesse des Sections de Rassemblement ?*

R. — La Jeunesse des mouvements spécialisés comprend celle qui appartient aux vieux mouvements tels que scoutisme, jécistes, jocistes, éclaireurs, qui étaient déjà développés bien avant l'Armistice. De nouveaux mouvements sont venus s'ajouter à ceux-ci : des « Jeunes Campeurs » en Cochinchine, des « Compagnons » au Cambodge, les « Jeunes Equipes » du Tonkin, les « Jeunes d'Annam » en Annam. A côté de ces mouvements, les Sections de Rassemblement groupent les Jeunes qui n'appartiennent ni à la Jeunesse scolaire, ni aux mouvements spécialisés.

Q. — *Rencontre-t-on dans ces mouvements indifféremment des Français et des Indochinois ?*

R. — Mais certainement. Le mouvement scout, par exemple, comprend seulement un mouvement de scoutisme indochinois et un mouvement de scoutisme français, mais on rencontre dans les troupes françaises un certain nombre d'Indochinois et il en va de même pour tous les autres mouvements.

Q. — *Quelles sont les principales activités de ces Jeunes. En d'autres termes que leur faites-vous faire ?*

R. — Les vieux mouvements spécialisés ont conservé leurs méthodes particulières. Les nouveaux mouvements et les Sections de Rassemblement font de l'Education Physique, du Chant choral, du secourisme, des excursions dirigées. L'effectif des Sections de Rassemblement en Indochine dépasse actuellement 100.000.

Q. — *Et comment ces mouvements sont-ils encadrés ?*

R. — L'encadrement de cette masse de Jeunes a posé un problème. Le Commissariat Général a créé pour la résoudre, le 1er septembre 1941, une Ecole Supérieure d'Education Physique et le 1er mai 1942, une Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse. Ces deux écoles sont chargées de la formation des moniteurs d'Education Physique et des Chefs des Mouvements de Jeunesse pour toute l'Indochine. Dans chaque pays, Cochinchine, Cambodge, Annam, etc... nous avons été amenés à ouvrir également une école locale formant des cadres subalternes pour les mêmes mouvements. Enfin, récemment, dans chaque province ou pour un petit groupe de provinces, des écoles provinciales de cadres chargées de former des chefs d'équipes. Le directeur de l'Ecole Supérieure de Phan-thiêt assure, par des inspections fréquentes, l'unité de doctrine et de formation.

Q. — *Quelles ont été les grandes manifestations organisées par le Commissariat Général ?*

R. — Nous avons eu, dans l'ordre chronologique, une Course aux Flambeaux de Angkor à Hanoi ; un tournoi interarmes ; un Circuit cycliste des capitales Hanoi-Phnom-penh ; de nombreux championnats ; enfin, en dernier lieu, le Tour d'Indochine cycliste qui fut l'occasion de rassemblement de la Jeunesse d'Empire français et de démonstrations nombreuses du loyalisme des Indochinois envers la France, le tout échelonné sur un parcours de plus de 4.000 kilomètres.

Q. — *Et comment contrôle-t-on l'activité de ces Jeunes ?*

R. — Les activités physiques sont contrôlées d'abord par la nécessité d'être titulaire d'un brevet sportif indochinois exigé pour tout Jeune qui veut se livrer à un sport de compétition. Un contrôle médical sportif fonctionne partout en Indochine. Chacun de nos Jeunes possède un livret sportif. Enfin, il vient d'être créé un brevet administratif de capacité physique, plus spécialement réservé aux fonctionnaires de l'Administration.

Q. — *Note-t-on de gros écarts entre les performances sportives réalisées ici et celles de France?*

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

R. — Mais non ! C'est du reste un de mes étonnements. Les performances en athlétisme, en natation et en cyclisme sont tout à fait comparables à celles qui ont été réalisées en France.

Q. — *Et pour les filles ?*

R. — Mais quand je parle de la Jeunesse, je ne parle pas seulement de la Jeunesse masculine, mais aussi de la Jeunesse féminine, tant au point de vue sport qu'au point de vue mouvements de jeunesse. Une Ecole des Cadres féminins, analogue à l'Ecole des Moniteurs de Phan-thiêt, fonctionne à Dalat. C'est elle qui pourvoit nos Mouvements de Jeunesse de chefs féminins qualifiés. Il a été créé également des Centres locaux de Jeunesse féminine, sorte à la fois d'Ecole de Cadres et Foyers féminins, qui contribuent également à la formation des Cheftaines. Pendant que nous parlons, il y a à Nha-trang une colonie de jeunes filles pauvres indochinoises encadrées par les jeunes filles des Mouvements de Jeunesse spécialisés qui est en plein fonctionnement.

Q. — *Voyez-vous d'autres réalisations à signaler ?*

R. — La devise de la Jeunesse d'Empire est « Unis et Forts pour Servir ». Dès la fondation du Commissariat aux Sports et à la Jeunesse, nos Jeunes ont été dirigés vers le service. A l'heure actuelle, la Jeunesse d'Indochine a ouvert plusieurs restaurants communautaires, elle a organisé des voyages de pays à pays pour les étudiants et les fameux camps de vacances pour enfants pauvres indochinois dont je parlais à l'instant.

En conclusion, on peut dire que la rénovation de la Jeunesse indochinoise sans distinction de race ou de condition sociale entreprise il y a deux ans par le Commissariat Général a déjà porté des fruits. Les performances de nos Jeunes, la discipline et le fonctionnement des Camps de Jeunesse en sont une preuve. Nous avons eu continuellement devant les yeux la nécessité de servir la cause de la Révolution Nationale en Indochine en servant l'Indochine elle-même. En dépit des difficultés rencontrées depuis deux ans, le résultat dépasse toutes les prévisions que nous aurions pu faire. Je parlais de performance, c'en est une également d'avoir réussi à encadrer plus de 500.000 jeunes et sportifs en moins de vingt-quatre mois.

A nos lecteurs

La Table des matières de la Revue est parue.

Cette table contient 120 pages et est éditée pour la première fois depuis la parution de la Revue; elle embrasse deux ans et demi de publication, du 1er septembre 1940 à fin 1942. Elle est divisée en table par noms d'auteur, table par matière et table des illustrations.

Elle sera envoyée à tout lecteur ou abonné qui en fera la demande accompagnée d'un mandat-poste de 1$60 et elle est en vente au prix de 1$50 chez les dépositaires :

Librairie TAUPIN et à l'IDEO, Hanoi ;
Librairie LE THANH TUAN à Hué ;
Librairies PORTAIL et ARDIN à Saigon ;
Librairie PORTAIL à Phnompenh.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

M. GUILLANTON

Inspecteur Général des Mines et de l'Industrie de l'Indochine est nommé Ingénieur Général.

M. Guillanton est né à Vannes, en 1902. Après de brillantes études au collège de cette ville, puis au lycée de Nantes, il entrait dans les tout premiers à l'Ecole Polytechnique, en 1921, dont il sortait dans le corps des Mines.

Son premier poste fut celui de chef du Service des Mines à Madagascar, où il débarqua en avril 1927. Il devait rester dans



la Grande Ile jusqu'en 1934 et, entre temps, il avait été chargé de mission au Kenya, et dans les districts miniers de l'Union Sud-Africaine.

Désigné ensuite pour l'A. O. F., il s'embarquait en 1935 pour Dakar, séjour également coupé d'une mission (au Congo Belge), puis rentrait en France en 1937. Il était nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1938.

Il devait passer deux ans en France au ministère des Colonies.

En décembre 1938 était rétablie l'Inspection Générale des Mines et de l'Industrie de l'Indochine et M. Guillanton était immédiatement nommé chef du nouveau service.

Le besoin alors manifestement reconnu d'un développement de l'industrie dans l'Union Indochinoise et notamment la création de fabrications d'armement avaient justifié cette transformation de l'ancien Service des Mines.

Rappelé en France en 1939, M. Guillanton fut mobilisé dès les premiers jours de la guerre et partait au front où il devait faire toute la campagne.

On sait l'importance prise depuis lors par l'Inspection Générale des Mines et de l'Industrie et le rôle d'animation et de direction de la production qui lui est dévolu dans une Indochine de moins en moins approvisionnée par l'extérieur : la création d'industries nouvelles, l'impulsion donnée aux industries existantes, la distribution aussi équitable que possible de matières premières raréfiées, la mise au point de techniques, tantôt nouvelles, tantôt très anciennes, adaptées à nos moyens actuels, le tout réalisé grâce à une collaboration étroite entre les entreprises privées et l'Administration, telle a été la tâche de ces deux années de travail.

Une grande part en revient à M. Guillanton, dont la promotion est venue signifier ce que lui doit l'Indochine de 1943. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il n'existe en tout que quatre ou cinq ingénieurs généraux et que M. Guillanton est le premier Ingénieur en chef des Mines qui soit promu à ce haut grade.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

La semaine dans le monde

DU 19 AU 26 JUILLET 1943

Pacifique.

L'aviation navale japonaise a été très active, au cours de la dernière semaine, sur les principales bases alliées du sud-ouest du Pacifique.

Dans l'archipel des Salomon, l'île de Guadalcanal et Tulagi ont subi des bombardements les 16 et 17 juillet, ainsi que l'île de Savo, à dix milles au nord de Guadalcanal. En Nouvelle-Guinée, la nouvelle base américaine de Buna a été également attaquée le 20 juillet.

Au sud des Salomon, dans le groupe Santa-Cruz, l'île de Vanikoro a subi deux raids, les 16 et 18 juillet.

De leur côté, les bombardiers à longue distance ont effectué également des raids sur l'île Canton, du groupe Phénix, le 19 juillet ; et l'île Funafuto, du groupe Ellice, le 21 juillet.

Sur terre, enfin, en Nouvelle-Géorgie, les troupes impériales nippones ont de nouveau infligé de lourdes pertes à des détachements américains nouvellement débarqués le long de la rivière Ai.

Russie.

L'offensive soviétique déclenchée le 15 juillet par le maréchal Timochenko dans le secteur d'Orel, s'est rapidement étendue à tout l'ensemble du front, de la tête de pont du Kouban à Léningrad.

Toutefois, c'est encore aux environs d'Orel qu'ont lieu les combats les plus violents.

L'armée soviétique, par des attaques soutenues, a réussi à effectuer de sensibles progrès en direction de la voie ferrée Orel-Briansk et au sud d'Orel.

Le 20 juillet, Gorodische, à 40 kilomètres au sud-ouest d'Orel, était occupée.

Le 22 juillet, les armées soviétiques s'emparaient de Mtsenk, à 40 kilomètres au nord-est d'Orel.

Le 23 juillet enfin, Bolchov, à 50 kilomètres au nord d'Orel, tombait à son tour aux mains des Soviets.

Dans les autres secteurs du front, malgré l'importance des effectifs engagés, aucun changement n'est intervenu dans la ligne de front.

Les pertes en hommes et en matériel s'avèrent de plus en plus lourdes.

Norvège.

Dans la nuit du 19 au 20 juillet, et à la faveur d'une brume épaisse, les troupes soviétiques ont tenté d'effectuer, sans succès, un débarquement sur la côte nord de Norvège, près de Vardo à l'entrée du fjord de Varanger.

Une dizaine de navires russes ont été détruits par les batteries côtières allemandes au cours de l'opération.

Sicile.

Au cours de la semaine, et grâce à l'appui toujours croissant de renforts en hommes et en matériel, les troupes alliées ont effectué de nouveaux progrès, notamment dans la partie centrale et occidentale de l'île.

Le 18 juillet, les forces américaines qui venaient de s'emparer d'Agrigento, occupaient Porto-Empedocle, un des principaux ports de la côte méridionale et tête de ligne sur la voie ferrée Palerme-Licata-Catane.

Le 19 juillet, les troupes canadiennes et américaines du général Patton, engagées dans les montagnes de la chaîne centrale de l'île, s'emparaient de Caltanissetta, à 40 kilomètres au nord de Licata, et de Piazza Armerina, à 40 kilomètres au nord de Gela.

Le 20 juillet, la ville d'Enna, sur la voie ferrée reliant Palerme à Catane, tombait également aux mains des troupes américaines et canadiennes.

Le 22 juillet, les troupes alliées effectuaient de nouveaux débarquements sur la partie occidentale de la côte sud et, à la suite de violents combats, s'emparaient des ports de Sciacca et de Pato. Castelvotrano, à 35 kilomètres à l'est de Marsella, et Menfi, au nord-est de Sciacca, étaient de plus occupées.

D'autre part, les troupes américaines poursuivant leur avance le long de la voie ferrée Palerme-Porto-Empedocle, atteignaient San-Stephano, à 35 kilomètres au nord de cette dernière ville.

Le 23 juillet enfin, les troupes américaines effectuaient leur entrée à Palerme, capitale et principal port de Sicile, isolant ainsi toute la partie occidentale du reste de l'île. Le port de Marsala, à l'extrémité ouest de la côte, tombait également aux mains des troupes alliées.

Par contre, dans la plaine de Catane, les troupes britanniques de la VIIIe Armée se sont heurtées à une violente résistance des troupes allemandes établies le long des fleuves Dittaino et Simeto. Malgré de violentes attaques et l'emploi d'un important matériel blindé, les troupes du maréchal Montgomery n'ont pu atteindre la ville, clé de la résistance des forces de l'Axe en Sicile.

Italie.

Rome, la ville éternelle, a été bombardée pour la première fois par les forces de l'air américaines dans la matinée du 19 juillet.

La basilique de Saint-Laurent, ainsi que des bâtiments de la cité universitaire, ont été atteints par les bombes.

Les pertes subies par la population s'élèvent à 717 morts et 1.559 blessés.

EN ITALIE

Dans son émission du 25 juillet, la Radio de Rome a annoncé que S. M. le roi-empereur d'Italie avait accepté la démission de M. Mussolini.

Le maréchal Pietro Badoglio a été nommé chef du Gouvernement et premier ministre.

EN FRANCE

18 juillet. — Le préfet régional de Douai remet au maire d'Orchies un chèque de 100.000 fr., montant d'une souscription ouverte par la Légion Française des Combattants du Tonkin. Le total des dons du Tonkin à la cité du Nord s'élève ainsi à 460.000 francs.

20 juillet. — 672 prisonniers libérés des stalags VII-A et VII-B arrivent à la gare du Nord, venant de Compiègne. Un cinquième convoi de rapatriés au titre de la relève est également arrivé à Compiègne comprenant 1.320 prisonniers des stalags X et XI.

— Une nouvelle maison de prisonniers est inaugurée à Villeurbanne en présence de M. André Masson, commissaire général aux Prisonniers rapatriés et à la Famille.

— A l'occasion de la création du Livret d'Epargne du Prisonnier, des manifestations ont lieu à Clermont-Ferrand.

Au cours de ces manifestations, M. Henri Gervais, directeur-adjoint de la Légion, prononce un discours où il exprime la portée de l'initiative de ce geste d'entraide : « C'est la liaison entre cet esprit combattant et l'esprit des prisonniers qui se rejoignent dans le sacrifice et dans l'effort, qui fourniront à l'unité française une de ses bases solides ».

21 juillet. — Les comités des marins pêcheurs de Boulogne, Dieppe, La Rochelle prennent en charge les écoles d'apprentissage maritime de leur ville. Les organisations corporatives s'avèrent les plus aptes à

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

appliquer les doctrines du Chef de l'Etat. La création des écoles d'apprentissage maritime remonte à 1941 ; on en compte déjà une quarantaine ; le nombre des jeunes apprentis est d'ores et déjà très élevé.

— Une aide est apportée aux familles des agglomérations urbaines, à laquelle participent tous les organismes publics et privés, en vue d'assurer le départ des enfants pour la campagne et parer à l'insuffisance des ressources, qui ne doit pas constituer pour ces familles un obstacle au départ de leurs enfants.

23 juillet. — Le Gouvernement crée une commission nationale d'apprentissage, chargée d'organiser dans chaque famille professionnelle la formation des ouvriers qualifiés dont elle a besoin. Cette commission d'apprentissage s'incorporera tout naturellement, le moment venu, aux comités sociaux, exactement comme les écoles d'apprentissage maritime s'incorporent une à une à l'organisation des Corporations maritimes. Leur autorité et leur moyen d'action seront infiniment plus puissants que tout ce qui avait été fait dans le passé.

La mise en application des méthodes corporatives et l'esprit du Gouvernement du Maréchal vont permettre à la France de retrouver, dans un bref délai, l'élite ouvrière hautement qualifiée qui fut autrefois une des sources de son prestige.

— Le Comité Central Corporatif de la Marine de Commerce a tenu sa première réunion jeudi à Paris, en présence du contre-amiral Bléhaut, secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies.

REVUE DE LA PRESSE INDOCHINOISE

L'Amiral Jean DECOUX, Prince d'Annam et Protecteur de l'Empire.

Des sentiments de sympathie et d'estime, le désir d'unir plus étroitement dans leur sommet l'Empire d'Annam et l'Etat français, cette volonté de porter témoignage de la reconnaissance de tout son peuple envers la France, S. M. Bao-Dai les avait depuis longtemps, depuis toujours. S'il a voulu que l'heure où les caractères du brevet investissant l'Amiral Jean Decoux de la dignité de prince de la Cour d'Annam et de protecteur de l'Empire seraient gravés sur le Livre d'Or des archives du Palais de Hué, coïncidât avec le troisième anniversaire de la prise des fonctions du Gouverneur Général, c'est qu'il a voulu reconnaître tout particulièrement les efforts et le succès du Gouverneur Général, et montrer à la France son attachement dans les jours de misère et de deuil où elle travaille à sa renaissance, dans la douleur et le sacrifice, afin de donner à son témoignage une émotion et un sens plus profond que ceux qu'il aurait eu dans les jours paisibles de la prospérité d'autrefois.

L'Amiral Jean Decoux a pris son commandement à une heure où tout semblait perdu, où la France gisait sans force, où les esprits désemparés ne songeaient plus qu'à des solutions de désespoir. Lui, il a eu d'abord le premier mérite de garder tout son sang-froid et son calme, de voir clairement la seule voie à suivre pour maintenir fidèlement, pour conserver, pour continuer l'œuvre tutélaire de la France qui, même abattue, n'entendait abandonner aucun de ses droits ni renier aucun de ses devoirs. Aujourd'hui, après trois ans, le succès a partout couronné ses efforts. Peut-être dans l'ensemble ne se rend-on pas assez compte de ce que cette réussite a nécessité de clarté de vues, de rectitude de jugement, de continuité d'efforts, de vigilance sans défaillance.

La défaite et l'extension du conflit à l'Extrême-Orient ayant dénoué les liens économiques qui rattachaient l'Indochine à la France, il a fallu aussitôt organiser une économie nouvelle en fonction de la situation nouvelle, et le Gouverneur Général s'est trouvé devant deux problèmes liés et appelant apparemment deux solutions contradictoires : d'une part organiser financièrement, économiquement, commercialement l'autonomie indochinoise, et d'autre part, malgré cette coupure économique avec la patrie française, resserrer encore plus que dans les jours heureux l'union si utile pour tous de l'Indochine avec la France.

Ces difficultés en apparence insurmontables n'ont pas rebuté l'Amiral ; elles ont été surmontées plus heureusement qu'auraient osé le prévoir les plus optimistes.

Grâce à l'accord nippo-indochinois et aussi à des aménagements rendus indispensables par la situation économique, notre commerce extérieur a pu ne pas être arrêté.

Quant à l'économie intérieure, ce tour de force a été réalisé de non seulement la maintenir mais de la développer dans des proportions considérables, grâce à l'extension de l'artisanat, à la création d'industries nouvelles qui ont paré aux défaillances du marché extérieur, grâce aussi à une organisation plus judicieuse de la production, extraction et répartition des matières premières. Ce n'est ni le lieu, ni le temps de nous étendre sur ces questions économiques. Qu'il nous soit seulement permis de constater qu'il n'y a pas de pays belligérant, et peu de pays neutres, qui soient aussi peu touchés que nous, par les conséquences économiques de la guerre. Nous avons tout le nécessaire, l'utile ne nous fait pas défaut, et ce n'est que partiellement que nous manquons de ce superflu qui, dans les temps heureux, semble si nécessaire.

Mais si exceptionnelle que soit cette réussite économique, elle ne nous semble pas être ce qu'il convient d'admirer le plus. C'est parce qu'il a réussi à rendre plus entière, plus intime l'union franco-indochinoise, malgré le relâchement des liens économiques, que nous devons accorder sans réserve notre admiration à la politique de l'Amiral Jean Decoux. Il est humain de se détacher des êtres affaiblis et des nations vaincues, mais la Révolution Nationale a montré que la France n'était pas un peuple affaibli, que son passé était le garant de son avenir et que l'esprit et la culture français avaient aujourd'hui encore la même puissance qu'aux temps où ils rayonnaient sur l'Europe.

L'Amiral Jean Decoux, appliquant à l'Indochine les principes traditionnels rénovés par la Révolution Nationale, a réussi à rendre réelle cette Fédération indochinoise qui n'était autrefois qu'une expression de discours.

Parce qu'ils sont basés sur la raison appuyée par l'expérience, ces principes de décentralisation, de diversité dans l'unité, d'appui sur les élites compétentes au lieu de la soumission à la loi du nombre aveugle, de hiérarchie et d'autorité, sont aussi bienfaisants ici qu'en Europe et aussi conformes au génie de l'Annam qu'à celui de la France. En appliquant ici les mêmes principes, la France et l'Indochine s'unissaient dans une même volonté de renaissance et dans un même idéal.

Nul mieux que le Gouverneur Général Amiral Jean Decoux ne méritait le titre de « Pho-Quôc-Vuong », protecteur de l'Empire. Il représente dignement tous ceux qui, autour de lui et sous sa direction, ont travaillé à la grandeur de la prospérité et de l'union franco-indochinoise, et qui sont aujourd'hui à l'honneur avec leur Chef.

(ACTION du 26 juillet 1943.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

... Eclatante consécration de l'effort indochinois pendant ces trois ans :

Une besogne considérable a été abattue. L'Exposition de Saigon dont le souvenir n'est pas près d'être oublié en a donné une image assez complète dans ses grandioses pavillons.

Rappelons ici certains aspects caractéristiques de l'effort indochinois : mise en valeur des terres inexploitées, transferts consentis de populations, création de centres de colonisation, lancement de nouvelles cultures, accroissement des surfaces cultivables et fertilisation du sol par d'importants travaux d'hydraulique, développement du réseau routier, réduction de l'hinterland moï, aménagement et équipement des centres urbains grands et petits, construction d'innombrables bâtiments publics et privés dont quelques-uns constituent de véritables tours de force : la Cité Universitaire, la Cité-Jardin Jean-Decoux.

Sous le signe d'une indéfectible fidélité au grand Maréchal qui incarne les destinées de la mère-patrie et de l'Empire, l'Indochine multiplie ses efforts avec confiance et ténacité et obtient des résultats encourageants dans les domaines les plus variés.

(FRANCE-ANNAM du 17 juillet 1943.)

Harmonie Franco-Indochinoise.

C'est ainsi que l'œuvre accomplie en ce pays s'est magnifiquement harmonisée avec celle entreprise en France sous l'impulsion du Maréchal.

La Voix de la France *nous donnait ces jours-ci le court résumé fait par Me Demange de l'œuvre gigantesque accomplie par le Maréchal, depuis sa prise de pouvoirs, dans le domaine politique et social. Nous en rappelons la conclusion :*

« ... L'édifice doit être couronné par l'établissement d'un nouveau régime politique dont on aperçoit l'ébauche à travers le Maréchal ; il doit être français et être établi selon les traditions conformes au génie de la France. »

Jamais l'on insista trop sur ces deux caractères fondamentaux du régime dont les assises se construisent patiemment. Le tort que nous avons trop souvent de nous dénigrer nous-mêmes en nous prêtant des défauts que nous n'avons pas, ne saurait être confondu avec l'aveu loyal que nous devons faire des défauts réels particuliers à notre nature celtique ; notamment le « sublime et périlleux talent » que nous tenons de notre plus lointaine hérédité « de prendre constamment le droit et la justice à témoin d'intérêts particuliers et de sentiments inférieurs, et d'alimenter de ces éléments puérils nos divisions intérieures ». Il en était ainsi déjà au temps de Vercingétorix et de son père Celtil, et l'on peut admettre comme définitif, qu'aussi longtemps qu'on n'aura pas changé la forme et le relief de notre vieux sol, on y verra planer le même esprit de division cruelle.

De quelque sévérité que l'on juge ce déplorable état de fait, il semble que le mieux est d'en prendre son parti et de prendre toutes les précautions qu'une bonne hygiène politique doit prescrire, pour nous mettre en défense contre cet esprit de division.

Notre longue histoire nous démontre que chaque fois que nous avons négligé cette défense, nos factions ont mis le pays en charpie ; et ce fut véritablement une gageure d'introniser chez nous, sous prétexte d'imiter nos voisins d'Outre-Manche, une forme d'Etat politique qui érigeât en principe constitutionnel « cet appétit de gouverner, de diriger et de régenter souverainement qui souffle en toute âme française ».

Après avoir proclamé, dans maints de ses messages, l'erreur que nous avons ainsi commise, le Maréchal nous a mis solennellement une dernière fois en garde, le 5 avril dernier, contre la solution paresseuse qui consisterait à y retomber : « Je vous le dis avec toute la conviction dont je suis pénétré, avec le régime politique et social d'avant-guerre, la France ne se relèvera pas ».

(ACTION du 22 juillet 1943.)

Autour d'un Concours littéraire : Fidélité au trône.

De quelque point de vue qu'on l'envisage, le dernier tournoi littéraire du Tràng-An-Bao, *auquel j'ai eu l'honneur de contribuer en aidant à en dégager les résultats, nous apporte donc une leçon : servir la monarchie annamite.*

C'est en servant la monarchie et S. M. Bao-Dai, qui est le dépositaire et l'incarnation de tout l'héritage non seulement des Nguyên, mais de toutes les dynasties précédentes encore, que l'on est sûr d'être toujours en conformité avec notre sang, nos morts, et puis de répondre à l'attente des esprits les plus éclairés de notre race dans les heures présentes.

C'est en servant la monarchie qu'on a l'adhésion et le concours des éléments les plus considérables du pays de par la solidité de leurs convictions et de par la fermeté de leurs caractères : tels ces terroirs aux traditions fortement enracinées du Nghê-Tinh, ou ces derniers refuges de la poésie et de la culture dans le Thua-thiên.

Bien plus, c'est en servant la monarchie annamite que nous servons le mieux la France, la France du Maréchal Pétain et la Révolution Nationale, laquelle veut revaloriser toutes les valeurs humaines de son Empire, et rendre à toutes les parties de cet Empire la conscience de leurs idéaux propres, par lesquels, dans leur plénitude historique, elles apportent à l'idéal français commun un éclatant témoignage et un appui efficace, qui seront la fierté de la France devant le monde civilisé.

(GAZETTE DE HUE du 17 juillet 1943.)

Solidarité ouvrière.

Dès qu'ils eurent eu connaissance de l'incendie du quartier ouvrier de Thuong-ly, les Jocistes décidèrent de mettre à la disposition des victimes leurs services des restaurants populaires. Ils ont amené sur place plusieurs centaines de repas froids et les ont distribués gratuitement aux familles nécessiteuses.

Un beau geste de fraternité ouvrière.

(HANOI-SOIR du 20 juillet 1943.)

LA VIE INDOCHINOISE

Du 18 au 26 juillet 1943.

Les bombardements.

Hanoi, 18 juillet. — Nouveau survol du Tonkin. Haiphong et d'autres localités du Tonkin sont bombardés. 2 blessés.

Hanoi, 19 juillet. — Haiphong est à nouveau bombardé : 11 morts, 41 blessés dans la population indochinoise.

L'activité des œuvres franco-indochinoises de Fraternité de guerre et d'Assistance aux victimes de la guerre.

Hanoi, 19 juillet. — Les sommes recueillies par la Fraternité de guerre de l'Assistance franco-indochinoise aux victimes de la guerre depuis 1939, s'élevaient à la date du 26 juin 1943, au total général de 89.352.365 fr. 50. Ces sommes ont reçu des affectations multiples, qu'il n'est pas possible d'énumérer

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

tant elles sont nombreuses et diverses, et qui témoignent de l'activité inlassable de ces œuvres d'entraide et d'assistance.

L'importance des dons et souscriptions versés, auxquels ont grandement contribué, en particulier, la Légion ainsi que l'Armée, la Marine et l'Air, prouve une fois de plus que la solidarité impériale n'est pas un vain mot et que Français et Indochinois de la Fédération sont toujours prêts à répondre largement aux appels de la mère-patrie.

Félicitations de l'Amiral au Commissaire Général Ducoroy.

Hanoi, 19 juillet. — A la suite de sa visite à l'E. S. E. P. I. C. et à l'E. S. C. J. I. C, à Phan-thiêt, l'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, a adressé au commandant Ducoroy, commissaire général à l'Education Physique, aux Sports et à la Jeunesse, une lettre dans laquelle il exprime au Commissaire général et à ses principaux collaborateurs l'expression de sa vive et entière satisfaction.

Nomination.

Saigon, 20 juillet. — Le capitaine de vaisseau Jouan a été chargé des fonctions de Directeur-adjoint de la Marine Marchande en remplacement du capitaine de vaisseau Robin désigné comme Commissaire général aux Relations franco-japonaises.

Conférence des Chefs d'Administration locale.

Dalat, 21 juillet. — La conférence annuelle des Chefs d'Administration locale s'est ouverte à Dalat le 21 juillet. La première séance, présidée par l'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, s'est tenue dans la salle d'honneur du grand Lycée Yersin.

La conférence des Chefs d'Administration locale donne au Gouverneur Général de l'Indochine l'occasion de réunir autour de lui pendant plusieurs jours ses représentants dans le pays de l'Union et d'assurer ainsi des liaisons personnelles efficaces entre eux et avec les Chefs de Service du Gouvernement général.

La liaison aérienne Hanoi-Vientiane.

Hanoi, 22 juillet. — Le service Air-France Hanoi-Vientiane et retour va reprendre.

Les réceptions du Gouverneur Général.

Dalat, 22 juillet. — L'Amiral Decoux reçoit S. E. Kenkichi Yoshizawa, Ambassadeur extraordinaire du Japon en Indochine.

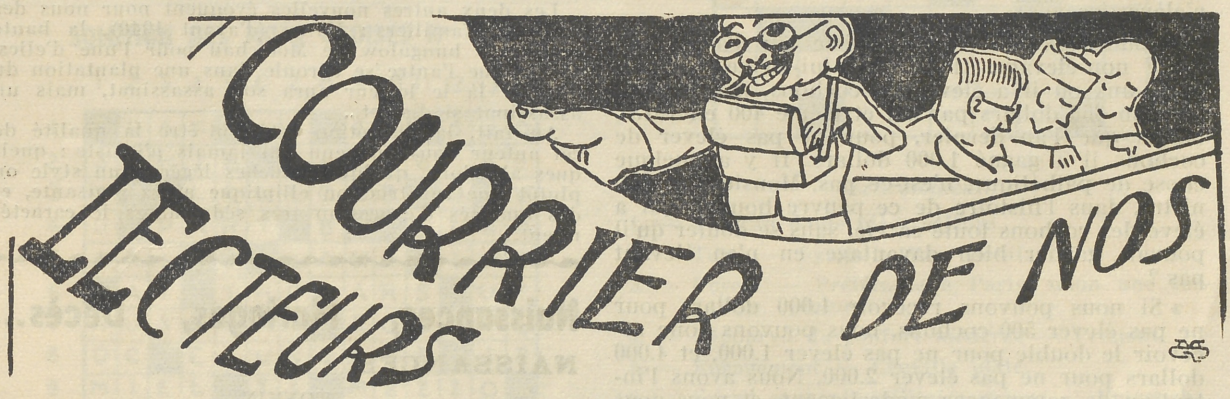
Cérémonie d'investiture de l'Amiral Jean Decoux en qualité de Prince de la Cour d'Annam et Protecteur de l'Empire.

Dalat, 23 juillet. — Le 23 juillet, s'est déroulée à Dalat la cérémonie solennelle au cours de laquelle, au nom de S. M. Bao-Dai, empereur d'Annam, et en présence des Chefs d'Administration locale, de plusieurs ministres et hauts mandarins de la Cour, du ministre de l'Education Nationale au Cambodge, du ministre des Travaux publics du royaume de Luang-prabang et des directeurs des Services généraux présents à Dalat, S. E. Pham-Quynh, délégué impérial, a conféré à l'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, les insignes de la dignité de prince de la Cour d'Annam et de Protecteur de l'Empire. Après la remise des insignes, S. E. Pham-Quynh, ministre de l'Intérieur, a prononcé une allocution à laquelle a répondu l'Amiral.

Par une délicate attention de S. M. Bao-Dai, cette cérémonie coïncide avec le troisième anniversaire de la prise de fonctions de l'Amiral Jean Decoux comme Gouverneur Général de l'Indochine.

Expositions.

Dalat, 23 juillet. — L'Amiral visite, en fin d'après-midi la très intéressante exposition d'histoire locale de la Cochinchine et de l'Annam, organisée au Cercle de Dalat.



~ **M. Ng. V. T..., Saigon.** — Vous nous demandez l'explication du symbole du pavillon national annamite (jaune, rouge, jaune). En voici la signification :

Depuis des millénaires, le jaune est, en Chine comme en pays d'Annam, la couleur royale : ainsi le costume de cérémonie du roi est de couleur jaune, et l'on a l'expression « Hoàng-Bào » ;

Le rouge symbolise, en ces deux pays, la joie, la félicité : une petite araignée (hi), de corps rouge, est l'emblème de la joie aussi bien qu'une pêche au rouge duvet est choisie comme le symbole de la plus souhaitable des félicités (la longévité : tho). (D'après Ed. Chavannes : « De l'Expression des vœux dans l'art populaire chinois »).

L'assemblage de ces deux couleurs : jaune, rouge, symbolise, en vertu de ces considérations, le vœu : dix mille félicités à l'empire d'Annam (Van phuc).

~ **Abonné 533, à Vientiane.** — Vous aussi, cher lecteur, vous vous perdez dans les nuées des théories pures et les abstractions de quintessence. Redescendez sur la terre. La Révolution Nationale demande un esprit réaliste et concret, comme toute construction temporelle. N'oubliez pas qu'il est trop commode de substituer des schémas intellectuels aux complexités de la vie, et qu'il est plus facile d'avoir des idées profondes sur les mathématiques intégrales ou la philosophie pure que de construire une Révolution Nationale.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

~ **M. M..., à Saigon.** — Nous avons pu retrouver après de nombreuses recherches et grâce à la complaisance d'un collaborateur, cette lettre hilarante dont vous nous parlez. La voici. Elle illustre admirablement les beautés de la surproduction capitaliste, aux U. S. A. :

Lettre d'un agriculteur américain au Département de l'Agriculture à New-York.

(D'après *The Journal of the American medical Association*, 29 septembre 1934, Concours médical du 10 novembre 1935.)

« Monsieur le Ministre,

» Mon ami Boudreaux, de Terrebonne, a reçu un chèque de 1.000 dollars cette année parce qu'il n'a pas élevé de cochons.

» Nous avons donc décidé, dans notre ferme, d'entreprendre une affaire de non-élevage de cochons ; cela nous paraît très intéressant et même passionnant. Nous serons heureux également de contribuer au succès de la N. R. A. ; en effet, nous aurons besoin, pour ne pas élever de cochons, de quelques hommes pour nous aider, et ce seront autant de chômeurs occupés.

» Ce que nous voudrions savoir, Monsieur le Ministre, c'est quelles régions sont les mieux appropriées pour le non-élevage de cochons, et la meilleure race de cochons à ne pas élever. Vaut-il mieux choisir des blancs ou des noirs, ou encore des Berskhire ?

» Comme il nous faudra quelques capitaux pour commencer, pourrons-nous émettre quelques actions de non-élevage de cochons ?

» Ce qui semble le plus difficile, dans cette affaire, c'est de faire l'inventaire des cochons que nous n'élèverons pas.

» Boudreaux est très optimiste sur l'avenir de notre non-élevage. Il dit que lui-même, pendant vingt ans où il a élevé des cochons, il se faisait environ 350 dollars par an, et même 400 en 1918 ; tandis que l'an dernier, pour ne pas élever de cochons il a gagné 1.000 dollars. Il y a quelque chose de pathétique, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre, dans l'histoire de ce pauvre homme qui a élevé des cochons toute sa vie, sans se douter qu'il pouvait gagner bien davantage en n'en élevant pas ?

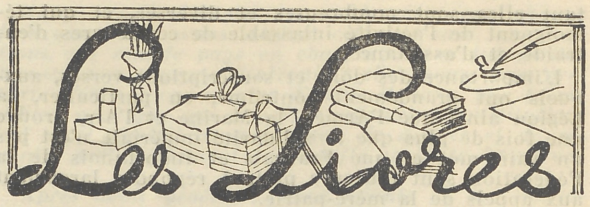
» Si nous pouvons recevoir 1.000 dollars pour ne pas élever 500 cochons, nous pouvons donc recevoir le double pour ne pas élever 1.000, et 4.000 dollars pour ne pas élever 2.000. Nous avons l'intention de commencer modestement, et nous nous bornerons à ne pas élever 40.000 cochons cette année, ce qui nous fera 80.000 dollars de bénéfice.

.

» Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Ministre, de nous répondre le plus tôt possible, parce que cette époque de l'année semble tout à fait propice pour ne pas élever de cochons et nous voudrions commencer sans délai.

» Recevez, etc... »

« P. S. — Monsieur le Ministre, pouvons-nous tout de même engraisser dix ou douze cochons pour nous, tout en continuant notre affaire de non-élevage de cochons ? Juste ce qu'il faudra pour avoir un peu de lard et de jambon cet hiver. »



MÉTÉORES

par S. de Remens

Nous recevons un livre récemment imprimé chez Taupin et dont la couverture bleu vif s'orne de l'astre souriant et chevelu qui, jusqu'au XVIIe siècle, représentait le soleil. Rassurez-vous, il ne s'agit pas du tout d'astrologie, encore moins d'astronomie. Ce titre, *Météores*, qui est celui d'une des cinq nouvelles dont le livre est composé, s'applique en réalité à leur ensemble puisque ce sont des récits de voyages ou d'aventures de voyages. Les amateurs de romans-fleuves seront déçus car il ne s'agit pas d'un long récit embrassant la vie du héros, voire celle de toute sa descendance. Heureusement pour le critique car ces températures tropicales ne lui auraient peut-être pas laissé le courage de lire 800 pages jusqu'au bout.

Mais ceux qui aiment les récits brefs, colorés et mouvementés liront ce livre avec intérêt soutenu. Aucune nouvelle ne ressemble à la suivante. De plus, c'est tantôt un homme, tantôt une femme qui se raconte à la première ou à la troisième personne, de sorte que les psychologues, et l'Indochine en foisonne, auront beau jeu d'éplucher leurs confidences, agréable diversion au bridge quotidien.

L'une de ces nouvelles, « Météores », nous retrace, la rencontre de deux êtres au hasard d'un voyage, rencontre sans lendemain, qui leur laissera l'âcre regret des choses qui n'ont pas été.

La deuxième est une nouvelle policière, bien menée, sans massacre, ni assassinat perfide, le croiriez-vous, et qui laisse jusqu'au bout un doute, une incertitude, source d'hypothèses ingénieuses et de discussions passionnées.

Les deux autres nouvelles évoquent pour nous des paysages familiers : Hanoi (d'avant 1940), la haute région, le bungalow de Moc-chau pour l'une d'elles, tandis que l'autre se déroule dans une plantation du Sud, et là le lecteur aura son assassinat, mais un assassinat si discret...

Au fait, la discrétion est peut-être la qualité de cet auteur nouveau venu qui jamais n'insiste : quelques allusions, quelques touches légères, un style ou plutôt une construction elliptique assez plaisante, et des qualités d'évocation très séduisantes le caractérisent.

Naissances, Mariages, Décès...

NAISSANCES.

TONKIN

Huguette-Marguerite, fille de M. Clément VIDAL et de Mme, née Leroux (16 juillet 1943).

Jacqueline, fille de M. et de Mme Victor BERGER (16 juillet 1943).

Christiane-Nicole, fille de M. Mario-Joseph-Louis REYNAUD et de Mme, née Marie-Simone-Marguerite Lagrange (18 juillet 1943).

Serge-Patrick-Georges, fils de M. Michel-Josipovitch ANTONOVITCH et de Mme, née Marthe-Mathilde-Marie Flach (19 juillet 1943).

Claude, fille de M. et de Mme BOURGEOIS (20 juillet 1943).

Jean-Pierre-Marie, fils de M. Joseph-Yves-Charles SINOU et de Mme, née Nancy-Germaine-Marthe Diêt (20 juillet 1943).

Roland-Marcel, fils de M. Marcel-Auguste CIVADIER et de Mme, née Roché (21 juillet 1943).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Jacques-Michel-Henri, fils de M. Jean-Gaston FAUVEL et de Mme, née Mazurée (23 juillet 1943).

COCHINCHINE

Auguste, fils de M. et de Mme APRETNA (juillet 1943).

Marie-Antoinette-Victoire, fille de M. et de Mme DE LAFLORE (juillet 1943).

Josette, fille de M. et de Mme Marcel ROBERT (14 juillet 1943).

CAMBODGE

Chau Téary, fils de M. et de Mme CHAU HAN (16 juillet 1943).

FIANÇAILLES

TONKIN

M. Jacques ALFONSI avec Mlle Mireille RICHON (17 juillet 1943).

COCHINCHINE

M. Gaston KARSENG avec Mlle Marie THOMAS.

M. Robert GACHARD avec Mlle Monique CHAMAGNE.

M. Michel MÉNEUR avec Mlle OLGA ...

CAMBODGE

M. KHIN KHAN avec Mlle KIM HUORN.

DÉCÈS

TONKIN

Monique, fille de M. et de Mme Paul COLONNA D'ISTRIA (23 juillet 1943).

François-Roger-Laurent, fils de M. Charles CASAMATTA (23 juillet 1943).

Mme JAVOURAY, née Orhand (23 juillet 1943).

M. Vyskocil KAREL (24 juillet 1943).

COCHINCHINE

Mme DO-VAN-HOANH, née Elisabeth Van-thi-Nghia (20 juillet 1943).

M. Gabriel-Vincent SUSINI (20 juillet 1943).

M. Léon GARNIER (14 juillet 1943).

M. NGUYEN-VAN-MAI (16 juillet 1943).

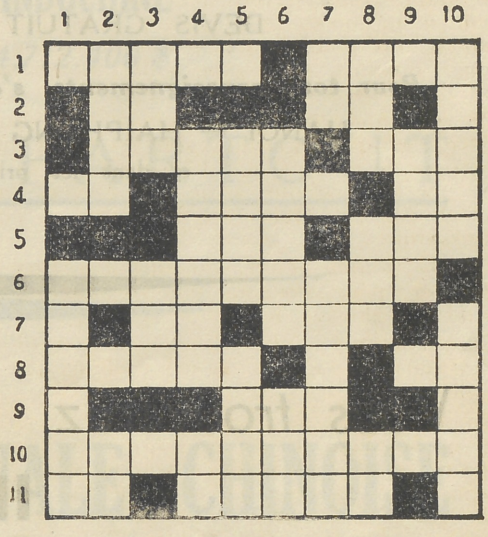
SOLUTION DES MOTS CROISÉS N° 121

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	■	P	A	F	■	A	S	■	E	N	■	S	U	D
2	S	A	H	I	B	■	E	L	L	E	B	O	R	E
3	O	■	■	L	O	U	L	O	U	S	■	U	■	V
4	D	■	P	A	R	T	■	B	■	■	E	L	S	A
5	A	R	I	■	O	■	L	A	M	E	■	T	A	S
6	■	A	I	■	T	H	O	U	A	R	S	■	U	T
7	R	U	S	E	R	A	I	■	Z	O	U	A	V	E
8	O	C	■	C	A	U	S	S	A	D	E	■	I	S
9	M	I	E	L	■	T	I	■	M	E	Z	Z	O	■
10	I	S	■	A	L	E	R	T	E	■	■	A	N	E
11	L	E	S	T	■	U	S	I	T	E	■	I	S	O
12	L	■	V	A	I	R	■	T	■	R	A	N	■	L
13	Y	■	P	I	S	■	N	I	G	E	R	■	R	E

MOTS CROISÉS N° 122

Horizontalement.

1. — Village de France — Embarras de la gorge.
2. — Désigne — Affirmation teutonne.
3. — Ville anglaise dont le nom, pour des raisons sportives, est populaire dans le Sud-Ouest de la France — Poète languedocien.
4. — Embarcadère d'exilés — Alsacien résistant et courageux.
5. — Fait monter l'eau dans les pompes — Excitation à la poursuite.
6. — Ville sportive anglaise.
7. — Acquiescement d'un de nos voisins — Manche, en langage sportif.
8. — Refuge d'un pape — S'entendait à Toulouse.
9. — Quitté par un as.
10. — Jeu de poète.
11. — Poussé — Vanité.



Verticalement.

1. — Tableau d'une pièce célèbre.
2. — Terre — Symbole d'un métal.
3. — Pureté — Préférable à Paris, selon une certaine opinion.
4. — Dépourvu du confort moderne — Pronom.
5. — Engagement — Cheville plate.
6. — Grand souvenir militaire gazeux — Retrancha.
7. — Adverbe — Annonce la fin.
8. — Perdit un faux boulanger — Fâcheux — Deux lettres de yacht.
9. — Tout près de la France.
10. — Imprimas — Senti en rêve par une reine.

Vu pour autorisation d'imprimer (Arrêté n° 6921 du 2-10-42).

Le Gérant : TRUONG-CONG-DINH. Imprimerie G. TAUPIN ET Cie

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

Siège Social : 62 bis, Avenue d'Iéna, PARIS

Inspection : 69, Bd Francis-Garnier, HANOI

Toutes les applications de l'électricité :

ÉCLAIRAGE — CHAUFFAGE — VENTILATION
FORCE MOTRICE

Étude, Fourniture et Montage de toutes installations électriques et hydrauliques — Fourniture, pose réparations de matériel d'éclairage, ventilation, force motrice, etc...

DEVIS GRATUIT SUR SIMPLE DEMANDE

Pour tous renseignements, s'adresser aux Bureaux de la Société :

HANOI — HAIPHONG — NAMDINH — FORT-BAYARD

et dans les principaux centres du Delta.

Vous trouverez

INDOCHINE

chez nos dépositaires :

à Hanoi : *LIBRAIRIE TAUPIN, 50, rue Paul-Bert ;*
MOHAMED ISMAIL, 79, rue Paul-Bert ;
I. D. E. O., rue, Paul-Bert.
TRAN-VAN-TAN, 62, rue du Coton ;

à Haiphong : *LIBRAIRIE TAUPIN, avenue Paul-Bert ;*
MAI-LINH, 60, avenue Paul-Doumer.

à Tourane : *MORIN FRERES.*

à Dalat : *POINSARD et VEYRET ;*
NAM-KY, place du Marché.

à Saigon : *PORTAIL, rue Catinat ;*
S. I. L. I. (Ancienne Ardin), rue Catinat ;
NGUYEN-KHANH-DAM, 25, rue Sabourin.

à Phnom-Penh : *PORTAIL, avenue Boulloche.*

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Bière HOMMEL Export
Boissons Gazeuses LARUE
GLACE

sont des produits que
continue à fabriquer la
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES
ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
S. A. au Capital de 4.712.400 $

EN VENTE PARTOUT

LA REVUE NATIONALE CHINOISE

REVUE MENSUELLE FRANÇAISE
DE SHANGHAI ET DE LA CHINE

▼

ABONNEMENT :

Tarif international : **1 C $ 20**

Apt 8 — 1363, Rue Lafayette — SHANGHAI

Administrateur et Directeur : G. SAX-DARNOUS

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

VOTRE INTÉRÊT VOTRE DEVOIR

Ne laissez pas vos capitaux improductifs.
Donnez sans hésiter votre appui
au Gouvernement.

▼

Souscrivez aux

BONS DU TRÉSOR INDOCHINOIS

TAUX D'INTÉRET ANNUEL 2,50 %

BONS A UN AN

émis à 97 $ 50

remboursables

au pair à un an de date

BON A TROIS MOIS

émis à 99 $ 50

remboursables

au gré du porteur

au pair	à	TROIS MOIS	de date
à 100 $ 60	à	SIX MOIS	de date
à 101 $ 20	à	NEUF MOIS	de date
à 102 $	à	UN AN	de date

Vous trouverez aux guichets des Banques, des comptables du Trésor et de l'Enregistrement des coupures de 50 - 100 - 1.000 - 10.000 et 100.000 piastres.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques



La Lotion Capillaire

LLAURENSY

contre la chute des cheveux

Vente en gros
2, Rue Garcerie, Saigon
Magasins Chaffanjon, Hanoï

AU CINÉMA

MAJESTIC

SAIGON
HANOI

Les meilleurs films
dans
les meilleures salles

COMPAGNIE DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 95.000.000 de francs

Siège Social à PARIS : 62 bis, Av. d'Iéna, 16e arrondissement
Direction Générale à Saigon : 72, Rue Paul-Blanchy

Usines Électriques à Saigon, Cholon, Phnompenh, Dalat

ÉTUDES, FOURNITURES ET MONTAGE
de toutes installations électriques particulières et industrielles, hydrauliques et frigorifiques.

VENTILATEURS PORTATIFS ET DE PLAFOND
MOTEURS ET DYNAMOS POUR TOUS USAGES

Université Côte d'Azur. Bibliothèques



Université Côte d'Azur. Bibliothèques